

RAPPORT 2020 SUR L'ETAT DU SYSTEME D'INFORMATIONS SUR LE MARCHE DU TRAVAIL (SIMT) AU TOGO

Sommaire

Sigles et abréviations.....	iii
Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail.....	vii
Avant-propos	viii
Remerciements	ix
INTRODUCTION.....	1
Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique.....	2
1. Environnements juridique et institutionnel	3
2. Environnements politique et stratégique.....	4
Partie 2: Etat du Système d'information sur le marché du travail en 2020 et perspectives.....	9
1. Dispositions réglementaires et stratégiques	10
2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions des structures du SIMT de 2020	12
3- Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail	13
4- Besoins et demandes en statistiques du marché du travail	24
5- Perspectives	24
Conclusion.....	30
Annexes	31

Sigles et abréviations

AGR	Activité génératrice de revenus
AGRISEF	Accès des agriculteurs aux services financiers
AIDE	Appui à l'insertion et au développement de l'embauche
AJSEF	Accès des jeunes aux services financiers
ANAC	Agence nationale de l'aviation civile
ANGE	Agence nationale de gestion de l'environnement
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
ANVT	Agence nationale du volontariat au Togo
APSEF	Accès des pauvres aux services financiers
AUF	Agence universitaire de la francophonie
BAD	Banque africaine de développement
BG	Budget général
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BIE	Budget d'investissement et d'équipement
BIT	Bureau international du travail
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest africaine de développement
BT	Brevet de technicien
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CASEF	Centre administratif des services économiques et financiers
CDB	Comité de développement à la base
CDD	Contrat à durée déterminée
CDI	Contrat à durée indéterminée
CDMT	Cadre de dépenses à moyen terme
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest
CEFE	Compétences économiques par la formation d'entrepreneurs
CERAAS	Centre d'études régional pour l'amélioration de l'adaptation à la sécheresse
CERDI	Centre d'études et de recherche pour le développement international
CeRES	Centre de ressources en entrepreneuriat social
CERSA	Centre d'excellence régional pour les sciences aviaires
CFA	Certificat de fin d'apprentissage
CFMI	Centre de formation aux métiers de l'industrie
CIDAP	Centre international de développement agropastoral
CIPRES	Conférence interafricaine de la prévoyance sociale
CNEJ	Coalition nationale pour l'emploi des jeunes
CNPPS	Conseil national de la promotion et de la protection sociale
CNS	Conseil national de la statistique
COD	Coordination opérationnelle déléguée
CPC	Centrale des producteurs de céréales

CPCAT	Conseil permanent des chambres d'agriculture du Togo
CPSE	Comité du plan sectoriel de l'éducation
CQP	Certificat de qualification professionnelle
CRA	Centre de ressources artisanales
CRAF	Centre de recherche agronomique de la zone forestière
CSU	Couverture Santé Universelle
CVA	Chaine de valeur ajoutée
DAAF	Direction des affaires administratives et financières
DAC	Direction des affaires communes
DACE	Département d'appui à la création d'entreprises
DACUM	Developing a curriculum
DE	Demandeur d'emploi
DJEJ	Direction de la jeunesse et de l'emploi des jeunes
DEP	Direction des études et de la planification
DES	Direction de l'enseignement supérieur
DEST	Direction de l'enseignement secondaire technique
DFPA	Direction de la formation professionnelle et de l'apprentissage
DGE	Direction générale de l'emploi
DGT	Direction générale du travail
DGTP	Direction générale des travaux publics
DOE	Direction de l'observatoire de l'emploi
DOPP	Direction de l'orientation professionnelle et de la prospection
DPPE	Direction de la prospective, de la planification et de l'évaluation
DRST	Direction de la recherche scientifique et technique
DSRP	Direction des statistiques, de la recherche et de la planification
EBT	Evaluation des besoins en technologies
EFTPA	Education, formation technique professionnelle agricole
EPES	Etablissements privés d'enseignement supérieur
ESOP	Entreprise de services aux organisations des producteurs
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
FAIEJ	Fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes
FBS	Farmers business school
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FETAPH	Fédération togolaise des associations de personnes handicapées
FNAFPP	Fonds national d'apprentissage, de formation et de perfectionnement professionnels
FNE	Fonds national pour l'environnement
FNFI	Fonds national de la finance inclusive
FNGPC	Fédération nationale de groupements des producteurs du coton
FODA	Formation en développement des affaires
FPI	Formation professionnelle d'insertion
FUPROCAT	Fédération des unions de groupements de producteurs de café et de cacao du Togo
GAfsp	Global agriculture and food security program (Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire)
GERME	Gérer mieux votre entreprise

GFRP	Global food response program
GIZ	Agence allemande de coopération internationale
GPC	Groupement de producteurs de coton
GR	Génie rural
IDA	Association internationale pour le développement
INSEED	Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques
JICA	Agence japonaise de coopération internationale
MAEH	Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique
MAPS	Plan d'actions de Marrakech pour les statistiques
MDBAJ	Ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse
MEL	Maison de l'entrepreneuriat de Lomé
MERF	Ministère de l'environnement et des ressources forestières
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
MFPTRA	Ministère de la fonction publique, du travail et de la réforme administrative
MIFA	Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risque
MIT	Ministère des infrastructures et des transports
MPD	Ministère de la planification du développement
MSHPAUS	Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins
MT	Marché du travail
ODD	Objectifs de développement durable
ODEF	Office de développement et d'exploitation des forêts
OIT	Organisation internationale du travail
OMD	Objectifs du millénaire pour le développement
ONEF	Observatoire national de l'emploi et de la formation
ONG	Organisation non gouvernementale
PADAT	Projet d'appui au développement agricole au Togo
PAEIJ-SP	Projet d'appui à l'employabilité et à l'insertion des jeunes dans les secteurs porteurs
PAO	Plan d'actions opérationnel
PASA	Projet d'appui au secteur agricole
PDC-Plus	Projet de développement communautaire et des filets sociaux
PDC-ZU	Projet de développement communautaire en zone urbaine
PEJ	Programme pour l'emploi des jeunes
PGICT	Projet de gestion intégrée des catastrophes et des terres
PIT-DD:	Plan d'intégration territorial pour le développement durable
PNACC	Planification nationale de l'adaptation aux changements climatiques
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNIASAN	Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle.
PNPER :	Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural
PNPS	Politique nationale de la protection sociale
PNT	Politique nationale du travail
PPAAO	Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest
PPP	Partenariat public-privé
PPTD	Programme pays pour le travail décent

PRADEB	Programme d'appui au développement à la base
PRBA	Projet de préparation du premier rapport biennal actualisé du Togo sur les changements climatiques
PRCNDGE	Projet de renforcement des capacités nationales et décentralisées de gestion de l'environnement
ProCiv	Programme pour les centres d'innovation verts
ProDRA	Programme de développement rural y compris l'agriculture
ProFoPEJ	Projet formation professionnelle et emploi des jeunes
ProSecAl	Programme pour la sécurité alimentaire
PSAEG	Projet de soutien aux activités économiques des groupements
PSE	Plan sectoriel de l'éducation
PSN	Programme statistique national
PSNEJ	Plan stratégique national pour l'emploi des jeunes
ROAME	Répertoire opérationnel africain des métiers et emplois
SAFER	Société autonome pour le financement de l'entretien routier
SALT	Société aéroportuaire de Lomé-Tokoin
SCAPE :	Stratégie de croissance accélérée et de promotion de l'emploi
SG	Secrétariat général
SIANPE	Système d'information de l'Agence nationale pour l'emploi
SIMT	Système d'informations sur le marché du travail
SNDS	Stratégie nationale de développement de la statistique
SNFS-CSU	Stratégie nationale de financement de la promotion de la protection sociale vers la couverture sanitaire universelle
SRI	Système de riziculture intensif
SSN	Système statistique national
TCE	Technique de création d'entreprise
TCNCC	Troisième communication nationale sur les changements climatiques
TIE	Technique d'intégration en entreprise
TRE	Technique de recherche d'emploi
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest africaine
UNESCO	Organisation des nations unies pour l'éducation, la science et la culture
UTCC	Unité technique café-cacao
WASCAL	West african science service center on climate change and adapted land use
ZAAP	Zone d'aménagement agricole planifiée

Rappel de la vision du pays en matière de développement et cadre de politiques sur le marché du travail

La vision globale de développement du pays est retracée dans le Plan national de développement (PND) 2018-2022 et dans la feuille de route gouvernementale 2025. L'ambition des autorités togolaises, à travers ces documents de politique, est de faire du Togo une nation moderne avec une croissance économique inclusive et durable.

Cette vision stratégique du développement repose sur les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD). Particulièrement, dans la perspective de la réalisation de l'ODD 8 qui vise la promotion d'une croissance durable et inclusive, l'emploi et le travail décent pour tous, il a été recommandé aux Etats de mettre en œuvre des politiques favorisant la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat et stimulant la croissance des micros entreprises, des Petites et moyennes entreprises (PME) tout en facilitant leur transition vers l'économie formelle.

De cette vision, découlent la Politique nationale de l'emploi (PNE) arrivée à terme en 2018, la Politique nationale du travail (PNT) en cours d'élaboration et le Plan sectoriel de l'éducation (PSE) révisé et adopté en 2020. Ces politiques sectorielles visent le développement du capital humain, la promotion de l'emploi et du travail décent pour tous.

Avant-propos

La production régulière d'informations sur le marché du travail revêt une importance capitale pour non seulement comprendre la dynamique du marché du travail mais également pour faciliter la prise de décisions afin de promouvoir l'emploi et d'améliorer la qualité de la formation en lien avec les besoins de l'économie.

Dans cette optique, il est élaboré chaque année un rapport annuel sur le Système d'information sur le marché du travail (SIMT) à partir des informations recueillies auprès des différentes structures intervenant sur le marché du travail.

Ce rapport récapitule tous les résultats obtenus sur les plans stratégique, institutionnel et opérationnel qui découlent des activités inscrites dans les politiques, stratégies, programmes et projets relatifs à l'emploi et à la formation.

Il est élaboré par une équipe pluridisciplinaire composée des cadres des départements ministériels intervenants dans les sphères de l'emploi et de la formation, sous la coordination de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE).

Le Directeur général de l'ANPE,

Kossi TSIGLO

Remerciements

Nous voudrions témoigner notre gratitude au Gouvernement togolais qui ne cesse de financer les actions de l'ANPE et particulièrement l'élaboration du présent rapport annuel sur le Système d'informations sur le marché du travail.

Nos sincères reconnaissances vont à toute l'équipe de l'ANPE pour son accompagnement et son leadership dans la réalisation de ce document.

Nos remerciements vont également à l'équipe du DOE spécialement à son Directeur Monsieur ABBEY Kokouvi Délali pour la coordination du processus d'élaboration ainsi qu'aux autres membres de l'équipe de rédaction composée de :

MM. TIANKPA Yacoubou, ATTA Eyawélé et NYAVO Messan Amévi (ANPE/MFPTDS),

M. AKOUTOU Kodjo (DPPE/MESR),

M. AMEGBO Komlavi (DGE/MFPTDS)

M. TCHALLA Solim (DGT/MFPTDS),

M. KONDO TOKPOVI Vénunyé Claude (INSEED/MPDC),

M. BINAFAAME Kohan Kidékiyime (DJEJ/MDBJEJ),

M. LEMOU Ahèza (DSRP/META),

M. GBLAO Ganiou (DEP/MERF),

M. ABIYOU Balaba-Badi (DRH/MSHPAUS).

Nos remerciements vont enfin aux différents ministères et institutions qui ont bien accepté accompagner l'ANPE dans l'élaboration de ce rapport. Que toutes les personnes de bonne volonté qui ont œuvré, de près ou de loin à l'élaboration de ce document trouvent ici l'expression de notre profonde et sincère gratitude.

INTRODUCTION

L'identification et la résolution des problématiques relatives au marché du travail est tributaire de la disponibilité d'informations et d'analyses relatives à l'emploi et à la formation. Ces données jouent un rôle essentiel dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques de développement. C'est dans cette perspective que le Togo présente chaque année un rapport sur l'état du système d'informations sur le marché du travail (SIMT). Il permet de comprendre les tendances de l'emploi et du marché du travail au niveau national.

Le présent rapport SIMT porte sur l'année 2020 et donne les informations nécessaires sur l'emploi et la formation dans les différents secteurs de l'activité économique. En effet, cette année a été marquée par la pandémie liée à la Covid-19 qui a eu une incidence significative sur l'économie et l'emploi.

Les efforts déployés pour relever les importants défis en matière d'emploi et de formation sont retracés dans ce rapport. Il constitue une source utile d'informations sur la dynamique du marché du travail et facilite la prise de décisions pour améliorer la situation professionnelle des demandeurs d'emploi.

Le présent rapport comporte trois parties. La première décrit le contexte de mise en œuvre du SIMT en 2020, la seconde fait l'état du système d'informations sur le marché du travail et la dernière partie présente le plan d'actions 2021 ainsi que les perspectives.

Partie 1: Contexte de mise en œuvre du SIMT: environnements juridique, institutionnel et politique

Cette partie présente l'état de l'environnement juridique, institutionnel, politique et stratégique qui a prévalu en 2020 en lien avec le système d'informations sur le marché du travail.

1. Environnements juridique et institutionnel

1.1 Stratégie nationale de développement de la statistique et Système statistique national

Conformément au Plan d'actions de Marrakech pour les statistiques (MAPS) de 2004, le Togo a élaboré et mis en œuvre sa première Stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS) 2009-2013 et exécuté des plans d'actions sur la période 2014-2018 pour pallier l'absence d'une nouvelle stratégie.

Le cadre institutionnel et organisationnel s'est amélioré suite à la mise en œuvre de la SNDS avec l'adoption de la loi statistique en mai 2011 et sa promulgation en juin 2011. L'application de cette loi a permis de créer le Conseil national de la statistique (CNS) ainsi que ses différents comités sectoriels.

Malgré ces acquis, d'importants défis sont à relever en termes de faiblesse de la coordination, d'insuffisance des ressources humaines en quantité et en qualité et de diffusion des données statistiques.

Dans le cadre de la redynamisation des activités du système statistique national (SSN), la SNDS-II 2020-2024 a été élaborée. Cette stratégie vise à « bâtir, à l'horizon 2030, un système statistique national bien coordonné, disposant d'un cadre légal, organisationnel et opérationnel, des ressources adéquates et apte à répondre aux besoins des utilisateurs nationaux, régionaux et internationaux en matière de conception, de mise en œuvre, de suivi et évaluation des politiques, plans, programmes et projets de développement ».

Ainsi, elle repose sur trois axes stratégiques à savoir : (i) renforcement des capacités institutionnelles et de coordination ; (ii) production des statistiques de qualité et (iii) promotion de la culture statistique.

1.2 Coordination du Système d'informations sur le marché du travail

La coordination du SIMT est assurée par l'ANPE par l'intermédiaire de la Direction de l'observatoire de l'emploi (DOE). Avec les points focaux provenant des secteurs de l'emploi, de la formation et des institutions clés, elle constitue un réseau de partenaires pour assurer le fonctionnement du SIMT. L'ANPE anime le SIMT par la production des informations sur le marché du travail (les bulletins semestriels, le rapport annuel sur l'état du SIMT et des études spécifiques relatives au marché du travail) avec la participation des points focaux aux différents travaux de collecte, de traitement, d'analyse des données et de partage des résultats à travers des ateliers techniques ou des rencontres périodiques.

A l'instar du système national de production des données, le SIMT souffre de problèmes de ressources humaines et financières avec son corollaire de productions irrégulières de statistiques. La production de l'information pourrait s'améliorer si les données de sources administratives sont harmonisées, bien stockées et rendues disponibles en vue de favoriser leur exploitation pour la réalisation des analyses thématiques plus approfondies.

2. Environnements politique et stratégique

2.1 Plan national de développement

Le Togo met en œuvre depuis 2018 son Plan national de développement (PND) pour la période 2018-2022. Ce plan envisage d'assurer la transformation structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la préservation de l'environnement. Dans cette dynamique, le PND est structuré en trois axes à savoir :

Axe 1 « mettre en place un hub logistique d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ». Il vise l'amélioration des performances logistiques et contribue à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité globale de l'économie et à la création d'emplois décents.

Axe 2 « développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et d'industries extractives ». Il a pour finalité la réduction de la pauvreté à travers l'accélération de la création de la richesse et d'emplois décents ;

Axe 3 « consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion ». Il permet d'améliorer le niveau de développement humain.

Par ailleurs, dans le but de faciliter et accélérer l'atteinte des objectifs du PND, une feuille de route gouvernementale pour l'horizon 2025 a été adoptée. Elle comporte trois principaux axes à savoir : (i) renforcer l'inclusion et l'harmonie sociales et consolider la paix ; (ii) dynamiser la création d'emplois en s'appuyant sur les forces de l'économie et (iii) moderniser le pays et renforcer ses structures. Ces axes sont déclinés en dix ambitions et quarante-deux projets et réformes prioritaires.

2.2 Politique nationale de l'emploi

La Politique nationale de l'emploi (PNE) et sa stratégie pour l'emploi des jeunes, adoptées en 2014, sont arrivées à terme en 2018. Elles ont fait l'objet d'évaluation dont les conclusions recommandent la révision de la PNE.

Toutefois, la stratégie de la migration professionnelle et son plan d'actions opérationnel, le plan d'actions pour l'accès des personnes handicapées à l'emploi ainsi que les programmes d'employabilité et de promotion de l'auto emploi, issus de la PNE, sont en cours de mise en œuvre.

2.3 Programme pays de promotion du travail décent

Dans le cadre de la promotion du travail décent, les mandants tripartites (Etat, employeurs et travailleurs) poursuivent la mise en œuvre du Programme pays de promotion du travail décent (PPTD, 2019-2022) avec l'appui technique et financier du Bureau international du travail (BIT).

Le PPTD est structuré en trois axes prioritaires : (i) promotion de l'emploi décent pour tous, notamment les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap et les migrants ; (ii) renforcement et l'extension de la protection sociale et (iii) promotion des normes du travail par le dialogue social.

2.4 Politique nationale du travail

La politique nationale du travail (PNT) élaborée en 2012 est arrivée à terme en 2017. Le processus de son actualisation est en cours. A cet effet, un consultant a été recruté pour la réalisation d'une étude diagnostique en vue de la formulation d'une nouvelle politique en lien avec les axes stratégiques du PND et de la feuille de route gouvernementale.

En attendant l'élaboration de la PNT, le système d'administration et d'inspection du travail met en œuvre la Stratégie pluriannuelle de l'inspection du travail (SPIT) 2018-2020. Le plan stratégique de l'inspection du travail est un outil de planification élaboré dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Améliorer la gouvernance du travail dans les TPE/PME et aider à sortir de l'économie informelle – GOUVERNANCE- » au Togo et couvre les secteurs du commerce, des BTP et des industries extractives.

Dans la mise en œuvre de la SPIT, l'objectif de développement visé dans le secteur du commerce est de promouvoir le respect de la législation en matière des Principes et droits fondamentaux au travail (PDFT) et de Santé et sécurité au travail (SST). Plus spécifiquement, il s'agit d'améliorer le respect des normes en matière de travail des enfants et de discrimination, réduire l'exposition des travailleurs aux risques chimiques, physiques et ergonomiques et améliorer le respect des droits en matière de salaire et de couverture sociale.

Pour les industries extractives, il s'agit d'accroître la conformité à la loi des Très petites entreprises/Petites et moyennes entreprises (TPE/PME) en particulier dans l'économie informelle en matière de respect des PDFT et SST. Comme objectifs spécifiques, les services d'inspection se proposent de réduire le travail des enfants et améliorer la prévention des Accidents de travail/Maladies professionnelles (AT/MP).

Dans le secteur des BTP, l'objectif est d'accroître la conformité à la loi des TPE/PME et spécifiquement agir pour éradiquer le travail des enfants de moins de 15 ans, améliorer les conditions de sécurité et santé des travailleurs et prévenir les risques professionnels.

Par ailleurs, la SPIT a également identifié comme objectif de rendre performantes les interventions des services d'inspection du travail dans les TPE/PME et les unités de l'économie informelle. Il vise à renforcer les capacités techniques et matérielles des services d'inspection du travail.

Pour atteindre ces objectifs, une démarche interactive a été retenue. Elle consiste à effectuer des visites initiales dans les entreprises, mobiliser et impliquer les partenaires/acteurs clés que sont les travailleurs, les organisations d'employeurs, les syndicats, les services publics, les collectivités locales, le système d'inspection du travail, etc. Il s'agit également d'informer, sensibiliser, former, faire le suivi des recommandations et éventuellement sanctionner les infractions constatées.

2.5 La politique nationale de la protection sociale

La politique nationale de protection sociale (PNPS) vise à promouvoir le droit de tout citoyen à la protection sociale. Elle traduit l'engagement des hautes autorités de notre pays à assurer

la meilleure protection possible à tous ses citoyens contre les risques sociaux durant toute leur vie.

S'inscrivant dans cette dynamique et face aux nombreux défis en matière d'inégalités, d'exclusion et d'insécurité sociales, le Gouvernement s'est engagé à mettre la protection sociale au centre de sa politique de développement économique et social à travers le PND et la feuille de route 2025.

L'objectif est de fournir une couverture sociale à tous en mettant un accent particulier sur les personnes ciblées du secteur informel et les couches vulnérables dont les femmes et les enfants.

Par ailleurs, la pandémie de covid-19 a suscité l'intérêt de prendre en compte les situations de crise dans l'élaboration de la PNPS dont le processus est en cours.

En attendant l'aboutissement de ce processus, il faut noter que d'importantes avancées relatives à la protection sociale ont été enregistrées notamment :

- L'adoption, le 25 novembre 2020 en conseil des ministres, du programme de gratuité de la prise en charge de la femme enceinte au Togo, qui a pour objectif principal de réduire la mortalité maternelle et néonatale dans le pays.
- La mise en place d'un registre social unique (RSU) en vue d'aboutir à un ciblage transparent et efficace des interventions et programmes sociaux ainsi que les bénéficiaires. Dans le cadre de la feuille de route gouvernementale, les ministères du développement à la base, de l'Action sociale et de l'Economie numérique ont été désignés pour coordonner la mise en place de ce registre.

2.6 La convention relative à l'emploi et au travail ratifiée par le Togo

L'Assemblée nationale a adopté, le 3 novembre 2020, la loi autorisant la ratification de la convention internationale des Nations-unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles du 18 décembre 1990.

Cette convention offre une protection plus étendue aux travailleurs migrants et aux membres de leurs familles et prend en compte les questions relatives à l'emploi, aux droits de l'Homme, au travail forcé et aux aspects culturels de la vie de ces travailleurs.

2.7 Plan sectoriel de l'éducation

Le secteur de l'éducation togolais est subdivisé en quatre sous-secteurs : (i) enseignement préscolaire, primaire et secondaire (ii) enseignement technique, formation et insertion professionnelle, (iii) enseignement supérieur et recherche et (iv) alphabétisation. Ces quatre entités sont régies depuis 2010 par une politique unique dénommée « Plan sectoriel de l'éducation (PSE) » qui est périodiquement révisée, dans l'optique d'un bon arrimage aux politiques nationales et agendas internationaux.

Face aux défis relatifs à la mise en œuvre du PND et à l'ODD4, le secteur de l'éducation s'est défini de nouvelles orientations pour la période 2020-2030. En effet, la dernière révision du PSE entamée en fin 2018 pour finir en 2019, a permis de définir cinq axes principaux contre quatre dans le précédent plan.

Entrée en vigueur à partir de juillet 2020, la nouvelle version du PSE repose sur cinq axes : (i) étendre la couverture du préscolaire sur une base équitable (ODD 4.2) ; (ii) développer un

enseignement fondamental de qualité et inclusif qui prend en compte le primaire et le secondaire 1 avec pour objectif prioritaire l'atteinte de l'ODD 4.1 ; (iii) développer un enseignement technique et la formation professionnelle inclusifs afin que les filières répondent aux besoins de l'économie togolaise (ODD 4.3 et ODD 4.4) ; (iv) disposer d'un enseignement supérieur orienté vers le marché du travail (ODD 4.4) et (v) augmenter le nombre d'apprenants dans les centres d'alphabétisation et d'éducation non formelle (ODD 4.6).

Pour une bonne mise en œuvre du PSE, il est élaboré et annexé un modèle de simulation financière 2020-2030, un Plan triennal d'activités budgétisées (PTAB, 2021-2023), une matrice stratégique et une matrice des indicateurs de suivi.

2.8 Politique nationale agricole

La politique nationale agricole a pour vision de développer « une agriculture moderne, durable et à haute valeur ajoutée au service de la sécurité alimentaire nationale et régionale, d'une économie forte, inclusive, compétitive et génératrice d'emplois décents et stables à l'horizon 2030 ». Pour ce faire, le gouvernement entend accélérer la création d'emplois et réduire la pénibilité du travail.

A cet effet, pour contribuer à l'atteinte des objectifs du PND, le ministère de l'agriculture et de l'élevage et du développement rural s'est fixé entre autres pour objectifs le développement et l'amélioration du niveau des revenus agricoles et la création des emplois agricoles.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale 2025, le secteur de l'agriculture s'est défini quatre objectifs prioritaires à savoir : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles ; (ii) assurer la sécurité alimentaire au Togo ; (iii) renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée et (iv) améliorer l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs.

L'atteinte de ces objectifs passe par le renforcement et la mise en place d'instruments visant à inciter les acteurs publics et privés à fédérer les efforts pour valoriser les potentialités environnementales, économiques et sociales du Togo. Cette stratégie s'illustre déjà à travers le lead du ministère sur 3 projets et un colead sur une réforme dont : (i) l'amélioration des rendements agricoles à travers la mise en place des Zones d'aménagement agricole planifié (ZAAP) sur toute l'étendue du territoire et la mise à disposition des intrants agricoles ; (ii) l'accélération du MIFA ; (iii) l'agrandissement de l'agropole de Kara en partenariat avec le privé et (iv) la réforme de la politique foncière agricole.

2.9 Politique nationale de santé

Le Togo poursuit la mise en œuvre de la Politique nationale de santé (PNS) validée en septembre 2011. Sa vision est d'« assurer à toute la population le niveau de santé le plus élevé possible en mettant tout en œuvre pour développer un système de santé performant basé sur des initiatives publiques et privées, individuelles et collectives, accessible et équitable, capable de satisfaire le droit à la santé de tous en particulier les plus vulnérables ».

De cette vision, les différentes missions assignées au ministère chargé de la santé sont les suivantes : (i) assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de santé publique ;

(ii) élaborer les programmes d'amélioration de la couverture sanitaire ainsi que les stratégies de prévention et de lutte contre les grandes endémies en mettant en place des mécanismes appropriés de renforcement de l'hygiène publique et de contrôle des établissements de soins et de leurs démembrements ; (iii) veiller de façon permanente à la continuité du fonctionnement des services de santé et assurer un accès facile et équitable aux soins de santé ; (iv) coordonner tous les programmes et actions visant à la protection de la santé de la jeune fille, de la mère et de l'enfant, à la réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux infections sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA.

Par ailleurs, le MSHPAUS met en œuvre le Plan national de développement sanitaire (PNDS 2017-2022) issu de la PNS. Ce plan est organisé autour de cinq axes à savoir : (i) l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile et renforcement de la planification familiale et de la santé des adolescents ; (ii) le renforcement de la lutte contre les maladies transmissibles ; (iii) l'amélioration de la sécurité sanitaire et la réponse aux épidémies et autres urgences de santé publique ; (iv) le renforcement de la lutte contre les maladies non transmissibles et la promotion de la santé et (v) le renforcement du système de santé vers la CSU y compris la santé communautaire.

2.10 Cadre Stratégique d'Investissements pour la gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles (CSIGERN) 2018-2022

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières.

Le MERF poursuit la mise en œuvre des activités contenues dans le Cadre stratégique d'investissements pour la gestion de l'environnement et des ressources naturelles (CSIGERN). Ce cadre qui traduit de façon opérationnelle les orientations stratégiques du PND est bâti autour de cinq axes : (i) amélioration de la gouvernance du secteur de l'environnement ; (ii) gestion durable des écosystèmes terrestres et aquatiques et préservation de la biodiversité y compris les services environnementaux ; (iii) lutte contre les changements climatiques et la gestion du milieu marin et du littoral ; (iv) gestion durable du cadre de vie des populations et la réduction nette des risques et des pollutions et (v) promotion de l'écocitoyenneté, le développement durable et la transition vers l'économie verte.

Partie 2: Etat du Système d'information sur le marché du travail en 2020 et perspectives

Cette partie met en exergue les réalisations enregistrées en 2020 et les perspectives en relation avec le système d'information sur le marché du travail.

1. Dispositions réglementaires et stratégiques

1.1 Dispositions réglementaires et stratégiques au ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS)

Dans le but d'améliorer le climat des affaires et de protéger les travailleurs, un nouveau code du travail a été adopté le 29 décembre 2020 par l'assemblée nationale. Au-delà des besoins et exigences de compétitivité de l'économie nationale, la révision du code du travail assure la flexibilité du marché du travail, la sécurité et la protection sociales. Cette réforme s'inscrit également dans la mise en œuvre du PND et de la feuille de route gouvernementale 2025 qui a consacré la modernisation du code du travail comme réforme majeure.

Le cadre juridique de la protection des enfants en situation de travail a été renforcé. En effet, l'arrêté n°1464/MTEFP/DGTLS du 12 novembre 2007 déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants a été révisé au cours de l'année 2020. Les nouvelles dispositions réglementaires sont consacrées par l'arrêté n°1556/MFPTRAPS déterminant les travaux dangereux interdits aux enfants, signé le 22 mai 2020.

Par ailleurs, il a été procédé à l'actualisation du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants 2012-2015. Les acteurs impliqués dans la lutte contre le travail des enfants ont adopté le nouveau plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants au cours d'un atelier tenu du 5 au 7 février 2020.

En matière de protection sociale et dans le but d'étendre les mécanismes et les programmes sociaux aux couches les plus vulnérables, le cadre juridique et réglementaire a été marqué par :

- La loi n°2020-007 du 26 juin 2020 relative à l'alimentation scolaire et l'opérationnalisation des cantines scolaires ;
- La loi n°2020-009 du 10 septembre 2020 relative à l'identification biométrique des personnes physiques au Togo ;
- La loi n°2020-012 du 05 novembre 2020 autorisant la ratification du protocole à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des personnes âgées.
- L'adoption, le 25 novembre 2020 en conseil des ministres, du projet de loi relatif à une couverture maladie universelle. Ce nouveau mécanisme devrait étendre le régime de l'assurance maladie obligatoire existant à d'autres couches sociales pour une couverture maximale de la population ;
- La gratuité des frais d'inscription aux différents examens scolaires et universitaires par arrêté interministériel n°837/MEPSTA/MESR/META du 19 novembre 2020.

1.2 . Dispositions réglementaires au ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes (MDBJEJ)

Le renforcement du cadre institutionnel et réglementaire concerne principalement l'adoption de divers textes, la signature de conventions et l'établissement de cadre d'échanges et de partenariats.

Au titre du renforcement des partenariats, le ministère a, au cours de l'année 2020, signé plusieurs conventions de partenariat. Il s'agit de : (i) le protocole d'accord entre le ministère et l'ONG Catholic relief service (CRS), relatif à la mise en œuvre du projet Santé, transformation, apprentissage pour une réussite scolaire (STARS) au Togo, financé par l'United States department of agriculture (USDA) dans le cadre du programme McGovern-Dole. Ce projet de 20 millions de dollars, permettra donc à 66 660 élèves de 138 écoles primaires publiques des régions de la Kara et des Savanes de bénéficier des cantines scolaires sur une période de 5 ans (2019-2024) ; (ii) la convention de partenariat entre la CNEJ et le holding suisse Global Synergie Afrique (GLOSYA) pour la promotion et l'implémentation des activités du groupe GLOSYA au Togo (iii) la convention de partenariat entre l'Agence française de développement (AFD) et la CNEJ pour l'élaboration d'une cartographie des acteurs de l'entrepreneuriat social et inclusif au Togo et la mise en œuvre en 2021 d'un programme d'accompagnement technique et financier (iv) la convention de partenariat entre la délégation de l'Union européenne et l'ANVT en vue de la mise en œuvre du projet « les volontaires nationaux au cœur de la riposte à la covid-19 dans les communes au Togo », d'un montant de 133 159 271 F CFA ; (v) l'accord de partenariat avec le Programme des volontaires des Nations unies (PVNU) pour la réalisation de l'étude sur la contribution du volontariat au développement socioéconomique du Togo dans le cadre du projet « Innovation challenge » et (vi) l'accord de partenariat avec les deux universités publiques du Togo (UK et UL) pour l'enseignement du volontariat et l'intégration d'une unité d'enseignement libre, etc.

Dans le cadre du renforcement de la gouvernance du secteur « développement à la base », plusieurs textes juridiques ont été adoptés entre autres (i) la loi relative à l'alimentation scolaire adoptée par l'assemblée nationale le 23 juin 2020; (ii) l'arrêté portant extension temporaire de la sous-composante 2.2 « transferts monétaires » du projet FSB dans les zones rurales ; (iii) l'arrêté portant digitalisation systématique des paiements de transferts monétaires aux populations vulnérables dans le cadre des mécanismes de filets sociaux.

Pour ce qui concerne le secteur jeunesse et emploi des jeunes, deux textes réglementaires ont été élaborés et signés notamment : l'arrêté portant organisation et fonctionnement des maisons des jeunes et celui portant création, organisation et fonctionnement de l'incubateur Nunya'Lab.

De plus, dans le cadre du financement des entreprises des jeunes, le FAIEJ a revu 14 cadres de partenariat dont dix (10) avec les Institutions financières (ASJD, FECECAV, URCLEC, MUFEK, UCMECS, UMECTO, SOGEMEF, WAGES, ORABANK, UTB) sur toute l'étendue du territoire et quatre avec les Guichets d'Accueils et d'Orientation des Jeunes (GAOJ) à Dapaong, Kara, Sokodé et Kpalimé.

1.3 Dispositions réglementaires du secteur agricole

Le ministère chargé de l'agriculture a adopté l'avant-projet de loi d'orientation agricole avec pour objectif de donner plus de légitimité aux métiers de l'agriculture et de doter les acteurs d'un statut qui va les rendre plus professionnels. Par ailleurs, le ministère a pris des textes pour organiser le secteur, notamment l'arrêté n°084/20/MAEDR/Cab/SG/DE relatif à l'enregistrement obligatoire des acteurs de la filière apicole.

1.4 Dispositions réglementaires du secteur de la santé

En 2020, un accent particulier a été mis sur l'Accès universel aux soins par décret n° 2020-080/PR du 1er octobre 2020, portant composition du Gouvernement, nommant le Ministre délégué auprès du Ministre de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins (MSHPAUS).

En outre, dans le souci de contenir l'évolution de la pandémie de la Covid-19 dès l'apparition du premier cas le 6 mars 2020, le Gouvernement a mis en place des organes de coordination spéciaux. Il s'agit de la Coordination nationale de gestion de la riposte contre la Covid-19 (CNGR Covid-19) créée par décret n°2020-018/PR du 30 mars 2020 et de l'arrêté n°093/2020/MSHP/CAB du 23 mars 2020 portant création, composition et attribution de la Cellule sectorielle de gestion de la crise (CSGC) à la pandémie de Covid -19 au ministère de la santé. Ces deux organes sont représentés au niveau décentralisé par les comités locaux de gestion de la riposte et les cellules sectorielles locales de gestion.

2. Etat de mise en œuvre du plan d'actions des structures du SIMT de 2020

Le plan d'actions de 2020 comportait 132 activités réparties en 86 pour le secteur de l'emploi et 46 pour celui de la formation. Un peu plus de la moitié (58,3%) ont été totalement exécutées contre 8,3% qui n'ont pas été réalisées. Les activités en cours d'exécution représentent 15,9%. Par contre, l'information n'est pas disponible sur l'état de réalisation de 17,5% des activités.

Par ailleurs, l'analyse de l'état des activités par secteur montre que dans le secteur de l'emploi, les activités totalement réalisées équivalent à 74,4%, celles non réalisées à 11,6% et à 14,0% pour celles en cours d'exécution. Dans celui de la formation, les activités entièrement réalisées et celles non réalisées sont respectivement de 28,3% et 2,2%. Pour la moitié de ces activités, l'état de réalisation n'est pas connu.

Tableau 1 : Récapitulatif de l'état de réalisation des activités du plan d'actions de 2020

Etat	Emploi	%	Formation	%	Ensemble	%
Réalisées	64	74,4	13	28,3	77	58,3
En cours	12	14,0	9	19,6	21	15,9
Non réalisées	10	11,6	1	2,2	11	8,3
Non disponibles	0	0	23	50,0	23	17,5
Total	86	100	46	100,0	132	100,0

Source : PTA, 2020 et Calculs DOE.

3- Résultats des différentes activités menées sur le marché du travail

3.1- Coordination et production d'informations sur le marché du travail

Les activités réalisées par la DOE dans le cadre de la coordination du SIMT ont porté sur le renforcement du fonctionnement de ce dernier et la production d'informations.

Pour ce qui concerne le renforcement du SIMT, deux rencontres d'échanges avec les points focaux sur trois prévues ont été organisées pour faire le bilan des activités et identifier les défis à relever pour une meilleure animation du SIMT. La troisième destinée à la formation des membres du réseau sur l'utilisation de la base de données des indicateurs sur le marché du travail n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire liée à la maladie à corona virus.

En matière de production de l'information, en plus de la rédaction des deux bulletins d'information sur le marché du travail et le rapport 2019 sur l'état du SIMT au Togo, la DOE a élaboré l'annuaire statistique de 2019 des projets et programmes d'emploi, a poursuivi le processus de la mise en place du dispositif du système d'information et de gestion des bénéficiaires des programmes et projets d'emploi (SIG-BPE) et a évalué le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes artisans (PAIPJA) en collaboration avec le MDBAJEJ.

Par ailleurs, la DOE a réalisé en collaboration avec l'INSEED, une évaluation rapide des impacts de la COVID-19 sur l'économie informelle au Togo.

3.2 Principales activités menées sur le marché du travail par les ministères chargés de l'emploi et de la formation

❖ Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue social (MFPTDS)

• Direction générale du travail

La Direction générale du travail (DGT) a pour mission principale de contrôler l'application de la législation en matière de travail et de relations professionnelles, promouvoir le dialogue social et la coopération tripartite.

Dans l'exercice de ses missions, la DGT à travers ses services d'inspection du travail a réalisé 569 visites de contrôle en entreprise sur l'ensemble du territoire national. Elle a également procédé au règlement à l'amiable des conflits individuels et collectifs de travail. Au total 1073 conflits individuels ont été portés devant les services d'inspection du travail sur toute l'étendue du territoire au titre de l'année 2020. Le règlement de ces conflits par les inspecteurs du travail a permis d'avoir 877 procès-verbaux de conciliation, 70 de non conciliation, 07 de conciliation partielle, 56 sont sans suite et 63 conflits restent en cours de règlement. Concernant les conflits collectifs, 182 conflits collectifs ont été enregistrés par les services d'inspection du travail.

En ce qui concerne les déclarations d'entreprise, 517 dossiers de déclaration d'entreprises ont été réceptionnés, étudiés et agréés au cours de l'année 2020.

Par ailleurs, la DGT a étudié et visé au total 6 022 contrats à durée déterminées (CDD) nationaux, 183 contrats expatriés ont été visés dont 13 CDI (par dérogation du ministre) et 122 contrats d'apprentissage. De plus, 82 règlements intérieurs d'entreprises ont été étudiés et visés par les différents services.

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels sur le lieu de travail, 14 comités de sécurité et santé au travail (CSST) ont été mis en place dans les entreprises.

En outre, la DGT avec l'appui du Bureau international du travail (BIT) a mené plusieurs activités dans le cadre de la riposte contre la pandémie de Covid-19 en milieu de travail telles que :

- La mise en place et la gestion d'une plateforme virtuelle d'échanges et de partage sur la Covid-19 et sa gestion en milieu de travail (www.dgt.tg);
- L'élaboration de fiches/formulaires d'évaluation des dispositifs de lutte contre la Covid-19 au profit des partenaires sociaux (autoévaluation) et des inspecteurs et contrôleurs du travail y compris dans l'économie informelle ;
- La réalisation de missions d'inspection et de contrôle spéciales Covid-19 dans les six (06) régions du pays ;
- L'élaboration d'un guide sur les formes alternatives d'organisation du travail et les questions récurrentes des acteurs du monde du travail dans le contexte de la Covid-19 ;
- La mise en place d'un Comité tripartite de crise Covid-19 pour (i) prévenir, par le dialogue social et la communication, les conflits liés à la crise de la Covid-19 en milieu de travail ; (ii) apporter son concours aux partenaires sociaux dans le règlement des conflits de travail occasionnés par la crise sanitaire et (iii) associer les partenaires sociaux aux efforts et actions visant au respect des mesures sanitaires et des gestes barrières mises en place pour prévenir la propagation de la Covid-19 ;
- La formation de 30 inspecteurs du travail sur le guide sur les formes alternatives d'organisation du travail et les questions récurrentes posées par les partenaires sociaux dans le contexte de la Covid-19.

Dans le cadre des missions d'inspection et de contrôle spéciale Covid-19 sur toute l'étendue du territoire, les services d'inspection du travail ont collecté des données sur l'incidence de la pandémie sur l'effectif du personnel des entreprises. Les résultats de cette enquête montrent que 31,2% des entreprises ont connu une baisse d'effectif représentant 1 105 emplois perdus. Les variations d'effectif ont affecté différemment les hommes et femmes. Sur les 1 105 emplois supprimés, 705 (63,8%) concernent les travailleurs de sexe masculin. Cependant, cet effectif compte pour 10,5% de l'effectif d'hommes alors que la baisse a touché 12,7% de l'effectif de femmes. Il faut relever que 96,8% des unités estiment que la pandémie a impacté leur fonctionnement. En matière de relations professionnelles 7,3% des entreprises contrôlées ont eu recours au chômage technique. Les résultats montrent que 5,5% ont eu recours au licenciement pour s'adapter à la situation. Outre les travailleurs, la crise a entraîné la rupture de 11 contrats d'apprentissage.

Enfin, la DGT a procédé à l'évaluation de la mise en œuvre du projet GOUVERNANCE arrivé à son terme, avec l'appui du BIT, en vue de documenter les pratiques, les avancées et les leçons apprises.

La mise en œuvre de ce projet a permis d'atteindre des résultats probants notamment :

- La dotation du système d'administration du travail d'un plan stratégique pluriannuel ;

- L'élaboration d'une stratégie de communication sur les PDFT et la SST dans l'économie informelle ;
- L'élaboration d'une stratégie de mobilisation de ressources au profit de l'administration du travail ;
- La conception d'une fiche de visite didactique adaptée à l'économie informelle ;
- La dotation de tous les inspecteurs du travail des équipements de protection individuelle ;
- La formation de 80 inspecteurs du travail sur l'intervention dans l'économie informelle ;
- La formation de 22 directeurs régionaux et chefs de service en leadership et management des services publics.

Il faut également noter que les inspecteurs du travail ont effectué des visites de contrôle dans 411 unités de l'économie informelle. Ces visites ont permis de toucher 4 999 travailleurs. Elles ont également permis de faire signer 786 contrats de travail dans les unités de l'économie informelle, d'affilier 57 unités et déclarer 596 travailleurs à la CNSS. Elles ont en outre permis de relever le salaire de 412 travailleurs payés en dessous du SMIG.

• Agence nationale pour l'emploi

L'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) a pour mission principale de promouvoir l'emploi à travers l'intermédiation, l'entrepreneuriat et l'observation du marché du travail.

Pour bénéficier des offres de services de l'ANPE, il est fait obligation à tout demandeur d'emploi de s'inscrire sur le système d'information de l'ANPE (SIANPE) et de se présenter dans ses bureaux pour se faire délivrer la carte de demandeur d'emploi (DE).

Ainsi, en 2020, 7 661 DE se sont inscrits sur le SIANPE et 7 521 cartes ont été délivrées. Les conseillers en emploi ont reçu en entretien de positionnement 5 621 DE. Ils ont identifié et formé 3 212 d'entre eux en techniques de recherche d'emploi (TRE) et 490 en techniques d'intégration en entreprise (TIE). Parmi les candidats à l'emploi formés, 2 123 ont bénéficié d'un suivi de la part des conseillers. Par ailleurs, 446 DE ont été accompagnés en orientation scolaire et professionnelle inclusive et ont été pris individuellement en charge.

Dans le cadre de la sensibilisation des chercheurs d'emploi, les Conseillers en emploi ont animé 08 séances d'information collective et de sensibilisation sur les offres de service de l'ANPE et des thématiques relatives à l'emploi.

En vue d'accompagner les entreprises dans le recrutement d'un personnel compétent, les conseillers de l'ANPE ont réalisé des prospections dans 386 entreprises et 793 visites dans 300 autres. De ces activités, 303 emplois ont été dénichés. Des offres pourvues, on note 273 placements et 30 recrutements. Les employeurs, ont plus proposé des contrats à durée déterminée (260). Les agents de maîtrise ont été plus placés et/ou recrutés avec un taux de 54,1%. Par ailleurs, l'ANPE a effectué des appuis techniques à 07 institutions/structures. Ces appuis ciblés portent généralement sur : l'évaluation du personnel en vue d'une promotion et d'une reconnaissance, les conseils en matière de gestion du personnel, l'élaboration des fiches de poste et les formations.

Aussi, l'ANPE a poursuivi l'exécution du programme d'Appui à l'insertion et au développement de l'embauche (AIDE). A cet effet, elle a placé 1 131 primo demandeurs d'emploi en stage en entreprise en vue de renforcer leur employabilité à travers l'acquisition de l'expérience professionnelle.

Dans le but de maximiser le potentiel de création d'emplois et de richesses, les conseillers ont animé virtuellement (en ligne) des ateliers d'éveil à l'esprit entrepreneurial au profit de 174 demandeurs d'emploi et formé 172 primo entrepreneurs dont 37 femmes en techniques de création d'entreprise (TCE). La plupart des primo entrepreneurs formés (172), proviennent du FAIEJ et de la FETAPH. Le suivi individuel des jeunes formés a permis de finaliser 148 plans d'affaires. Par ailleurs, une base de données de 38 porteurs de projets financés a été mise en place par le FAIEJ et l'ANPE. Cette base de données permet de détecter les besoins éventuels en renforcement de capacités dans des modules de formation en gestion de la micro entreprise. Comme résultat, 77 plans d'affaires ont été approuvés et sont en instance de financement par les institutions financières. De plus, avec le Projet national de promotion de l'entrepreneuriat rural (PNPER), 08 porteurs de projet ont été mis en relation avec les institutions financières.

Afin de mieux accompagner les demandeurs d'emploi porteurs de projet de migration professionnelle, des activités ont été menées par l'ANPE. En effet, au cours de l'année 2020, elle a accompagné 43 candidats porteurs de projet de mobilité professionnelle. Elle a formé 99 demandeurs sur le module : « Réussir son projet de mobilité professionnelle ». Elle a mis à la disposition des candidats à la mobilité 02 offres d'emploi à l'international. Elle a accompagné et inséré en auto-emploi 06 migrants de retour de la France à travers le dispositif de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

Dans le cadre du recrutement des chercheurs d'emploi togolais pour l'international, 02 annonces pour les postes de cuisiniers et d'auxiliaires de vie au Québec ont été publiées par l'ANPE. Ainsi, 16 candidats togolais (bouchers et ouvriers) ont été recrutés par l'industrie Nadeau Poultry installée dans la province du Nouveau Brunswick au Canada.

Enfin, pour mieux accompagner les candidats à la mobilité professionnelle, l'ANPE a élaboré un nouveau module de formation dénommé « techniques de recherche d'emploi à l'international ».

- **Direction générale de l'emploi**

Dans le processus de mise en œuvre du PND et de la feuille de route du gouvernement, la Direction générale de l'emploi (DGE), de par sa mission, conduit l'élaboration de la politique nationale de l'emploi (PNE). Elle veille également à la prise en compte des questions de l'emploi dans l'élaboration des politiques macroéconomiques globales et sectorielles, à l'élaboration des stratégies, des programmes et projets relatifs à la promotion de l'emploi et d'assurer leur suivi- évaluation.

S'inscrivant dans la droite ligne de la mission, la DGE a organisé l'atelier de validation du rapport de l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi. D'autres activités comme l'organisation des rencontres des organes de suivi de la

politique nationale de l'emploi et de ses stratégies et l'élaboration du rapport bilan 2019 du secteur de l'emploi ont été entamées. Leur finalisation est prévue en 2021. Il faut souligner que la crise sanitaire liée à la Covid-19 a perturbé la réalisation des activités prévues.

▪ **Situation de l'emploi de la fonction publique en 2020**

En 2020, l'effectif du personnel de l'Etat se chiffre à 57 558 travailleurs parmi lesquels deux personnes sur 10 sont des femmes (20,2%). La répartition des agents par catégorie professionnelle révèle que la plupart des agents de la fonction publique sont de la catégorie B (25 505). Ils sont suivis de ceux de la catégorie A2, A1 et D avec respectivement 13 506, 6 920 et 5 431 travailleurs.

Tableau 2 : Répartition du personnel immatriculé à la fonction publique par catégorie et par sexe au 31 décembre 2020

Catégories	Effectifs		
	Hommes	Femmes	Total
A1	6165	755	6920
A2	10888	2618	13506
A3	201	89	290
B	19540	5965	25505
C	2915	1003	3918
D	4643	788	5431
Agents permanents	266	62	328
Décisionnaires	1	0	1
Contractuels	285	63	348
Enseignants confessionnels	1046	265	1311
TOTAL	45 950	11 608	57 558

Source : DGIPE, 2021.

❖ **Ministère de la planification du développement et de la coopération**

• **L'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques**

En 2020, l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) a recruté 307 agents temporaires pour les besoins d'enquêtes (263) et de collecte de données administratives (44).

Il a réalisé 3 grandes enquêtes à savoir : (i) l'enquête NOVISSI ; (ii) l'enquête de conjoncture par téléphone de la BCEAO et (iii) l'enquête sur les indicateurs du paludisme au Togo.

❖ **Ministère du développement à la base, de l'artisanat et de la jeunesse**

Pour le compte de l'année 2020, le ministère a poursuivi ses efforts dans le secteur « développement à la base » à travers le renforcement des capacités des communautés et organisations à la base, la valorisation des potentialités productives locales, le développement des infrastructures sociocommunitaires et économiques de base et le renforcement des filets sociaux. A ce titre, le ministère a, à travers l'Agence nationale d'appui au développement à la base (ANADEB), appuyé par la Société autonome de financement de l'entretien routier

(SAFER), renforcé les capacités organisationnelles et techniques de 2 357 comités de développement à la base (CDB) et restructuré 775 autres. D'un autre côté, 194 CDB ont pu élaborer leur plan d'action, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des projets de développement communautaire en zone urbaine (PDC-ZU) et du Projet de soutien aux microprojets communautaires (PSMICO).

Pour ce qui concerne la valorisation des potentialités productives locales, le département a renforcé les capacités de 1 350 groupements et 36 fédérations de groupements. Parallèlement, 467 groupements d'intérêt économique (GIE) ont été financés. Le Programme national de développement de la plateforme multifonctionnelle (PN-PTFM) a installé 07 PTFM sur une prévision de 9.

S'agissant des infrastructures sociocommunautaires de base, 206 microprojets d'infrastructures ont été réalisés contre une prévision annuelle de 290 (71%). Ces microprojets ont été réalisés essentiellement à travers le PSMICO, le projet Filets sociaux de base (FSB) et le PDC-ZU avec l'appui du Programme d'appui aux populations vulnérables (PAPV). Ils sont constitués notamment de bâtiments scolaires, d'ouvrages de santé, d'eau et d'infrastructures marchandes.

Dans le cadre de l'appui à la promotion des filets sociaux de base, 156 697 personnes ont bénéficié d'un accompagnement, notamment les transferts monétaires et les cantines scolaires sur une prévision annuelle de 155 500. Au total, 97 518 élèves ont bénéficié de 8 255 135 repas chauds pour une couverture de 8,8% des effectifs des élèves du préscolaire et primaires publiques du Togo bénéficiaires des cantines scolaires. En outre, 59 179 ménages contre une prévision de 61 000 ont bénéficié des transferts monétaires (97%).

Par ailleurs, le département avec l'appui de ses partenaires, a élaboré et mis en œuvre, un projet de restaurant communautaire dans 13 communes du Grand Lomé (préfectures du Golfe et d'Agoè-Nyivé). Ce projet a permis la prise en charge de plus de 6 500 bénéficiaires choisis sur la base de leur degré de pauvreté et de vulnérabilité à raison d'au moins 500 bénéficiaires par commune sur une période de 7 mois avec plus de 25 832 repas chauds servis et 68 943 kits alimentaires distribués.

Dans le domaine de l'artisanat, avant son détachement du ministère en octobre 2020, la direction de l'artisanat a poursuivi ses efforts dans le renforcement des capacités des artisans. Ces efforts se sont traduits par le perfectionnement professionnel de 3 941 artisans contre une prévision de 3 000. Dans le même sens, 308 artisans ont été formés en entrepreneuriat et 833 artisans ont été équipés en kits. Toutes ces actions ont engendré la création de 1 069 entreprises artisanales qui ont généré 2 546 emplois artisanaux dans le secteur.

Parallèlement, 05 centres de ressources artisanales (CRA) ont été construits et équipés et l'assurance maladie a été étendue à 592 nouveaux artisans. A cela s'ajoute, la fonctionnalité d'un portail du système d'information sur l'artisanat (SIA). De plus, 43 artisans sur 600 prévus ont participé aux foires et expositions au Togo et à l'extérieur. Ceci est dû aux mesures édictées par le Gouvernement dans le contexte de la riposte au Covid-19. Toutefois, dans le cadre de cette riposte, la Direction de l'artisanat et les chambres de métiers ont fabriqué des laves-mains, des caches nez artisanaux et des savons liquides qui ont été mis à disposition des populations.

S'agissant du secteur « jeunesse », la promotion de la jeunesse et de l'emploi des jeunes en lien avec l'axe 3 du PND, a fait objet d'une attention particulière. Les activités ont permis au ministère de mobiliser et de déployer, à travers l'Agence nationale de volontariat au Togo (ANVT), 8 861 nouveaux Volontaires nationaux (VN) dont 8 179 ont effectivement pris service et sont répartis comme suit : 1 991 volontaires nationaux de compétences (VNC), 5 783 volontaires d'engagement citoyens (VEC) et 405 volontaires seniors (VS). En revanche, compte tenu de la pandémie au Covid-19, aucun volontaire n'a été mobilisé cette année sur une mission de volontariat international de réciprocité (VIR).

Outre ces réalisations, 19 642 jeunes et femmes ont été formés en entrepreneuriat grâce à la synergie d'actions entre le FAIEJ, le PAEIJ-SP, l'ANADEB et le Projet d'hybridation des moteurs diesels des plateformes multifonctionnelles (PHMD-PTFM). Par rapport au financement, un montant de 2 769 752 300 FCFA de crédits a été alloué aux jeunes entrepreneurs. L'effet induit par toutes ces actions notamment la formation des jeunes en entrepreneuriat et l'allocation de microcrédits est la création par ces jeunes de 7 389 microentreprises contre une prévision annuelle de 4 960 avec comme conséquence la création de 13 863 emplois durables au profit des jeunes.

D'un autre côté, les activités relatives aux travaux à haute intensité de main d'œuvre (THIMO), le cantonnage et le programme volontariat d'engagement citoyen (VEC) ont permis de créer 251 554 emplois temporaires au profit des jeunes.

S'agissant de la promotion de la jeunesse, le département a sensibilisé cette année plus de 52 800 jeunes sur la citoyenneté et les droits de l'homme à travers les activités socioéducatives, notamment la célébration de la Journée internationale de la jeunesse (JIJ) et de la Journée africaine de la jeunesse (JAJ). Parallèlement, 04 unités d'infrastructures ont été réceptionnées dont 02 ont été équipées dans certaines maisons de jeunes.

Par ailleurs, le département a formé 234 membres des conseils municipaux sur l'implication des jeunes dans les programmes de développement locaux.

Au niveau de la Coalition nationale pour l'emploi des jeunes (CNEJ) plusieurs activités ont été réalisées dont, entre autres : (i) l'appui à la mise en place et au fonctionnement d'un réseau national des incubateurs ; (ii) la formation des PME/PMI sur l'intelligence économique ; (iii) l'organisation de la troisième édition de la conférence internationale sur les entreprises sociales et la RSE et (iv) l'appui à l'élaboration de 03 plans stratégiques de communes prenant en compte l'emploi des jeunes.

❖ Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural

La mise en œuvre des projets et programmes du ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural (MAEDR) et quelques projets de la GIZ ont permis de créer 49 765 emplois dont 24 389 au profit des femmes.

Les projets et programmes adossés au Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN) ont généré 23 538 emplois. En effet, le Projet d'appui au secteur agricole (PASA) qui appuie les entreprises de services aux organisations des producteurs (ESOP) et le développement des PME/PMI agro-industrielles à travers les fonds compétitifs a permis de créer 16 460 emplois permanents dont 4 903 occupés

par les femmes. Le projet d'appui au développement agricole au Togo (PADAT) a créé dans le compte de ses activités 7 078 emplois permanents.

Outre les emplois créés dans le cadre du PNIASAN, les programmes (EFTPA, ProDRA et ProSécAl), ont généré également 26 227 emplois dont 19 486 pour les femmes.

❖ Ministère de l'environnement et des ressources forestières

Le Ministère de l'environnement et des ressources forestières (MERF) a pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat en matière de gestion de l'environnement et des ressources forestières.

Au titre de l'année 2020, le MERF a réalisé plusieurs activités dont entre autres : (i) le renforcement de la préservation de la nature et protections des écosystèmes fragiles ; (ii) l'amélioration de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles ; (iii) l'aménagement et la gestion durable des ressources forestières.

La mise en œuvre des activités inscrites dans les projets et programmes du MERF a généré au total 6 439 emplois : 68 emplois en CDD et 6 369 emplois temporaires. Parmi les emplois en CDD, 6 sont occupés par des femmes. S'agissant des emplois temporaires 1 722 sont exercés par les femmes. Les informations détaillées sur les emplois sont présentées dans le tableau suivant :

Tableau : Répartition des emplois par sexe et par type de contrat en 2020

Emplois	CDI			CDD			Emplois temporaires			Total		
	H	F	Total1	H	F	Total 2	H	F	Total 3	H	F	Ensemble
Nombre de recrutements effectués hors projets/ programmes dans le ministère	2	0	2	48	6	54	4 609	1 701	6 310	4 659	1 707	6 366
Nombre de recrutements effectués sur les projets / programmes dans le ministère	0	0	0	14	0	14	38	21	59	52	21	73
TOTAL	2	0	2	62	6	68	4 647	1 722	6 369	4 711	1 728	6 439

Source : MERF, 2021.

Par ailleurs, le Projet développement d'Eco-Villages qui consiste à développer des champs écologiques et de l'élevage génératrice de revenus autour des sites écologiques a permis la création de AGR à 500 jeunes et femmes cheffes de ménages dans 5 nouveaux éco-villages (Zanvé-Lacs ; Klotchomé-Haho ; Doufouli-Blitta ; Amondè-Binah et Nassiette à Tandjouaré).

❖ **Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins (MSHPAUS)**

L'année 2020 a été essentiellement marquée par la survenue de la pandémie de Covid-19 qui a impacté la réalisation des activités dans le système de santé du Togo. Pour y faire face, plusieurs travaux de réhabilitation, d'extension des infrastructures et d'équipements des formations sanitaires ont été réalisés dans toutes les régions du pays.

En 2020, l'effectif total du personnel de santé s'élève à 18 372 contre 15 274 en 2019 soit une augmentation de 3 098 agents (16,9%). La part du secteur public est de 67,4 % contre 75,7% en 2019.

Au titre du personnel soignant, l'effectif des médecins généralistes est resté stable de 2019 à 2020 (139) ; celui des médecins spécialistes est passé de 339 en 2019 à 347 en 2020. L'effectif des infirmiers diplômés a progressé de 954 à 1 094 de 2019 à 2020 ; et celui des sages-femmes est passé de 627 à 696.

Malgré la pandémie de Covid -19, le ministère en charge de la santé à travers ses institutions de formation, ont mis sur le marché de l'emploi 157 infirmiers diplômés dont 45 femmes, 104 sage-femmes, 55 infirmiers auxiliaires dont 12 femmes, 46 accoucheuses auxiliaires et 86 diplômés des autres filières (Kinésithérapie, Auxiliaires en Pharmacie, Orthophonie, Orthoprothésie, Hygiène et Assainissement) dont 17 femmes. La Faculté des Sciences de la santé de Lomé a produit 258 diplômés (157 médecins généralistes, 11 pharmaciens et 90 spécialistes médicaux) dont 39 femmes.

S'agissant de la formation du personnel en cours d'emploi, au total, 133 agents ont bénéficié des formations diplômantes.

Dans le cadre de la formation continue qualifiante, les compétences de 4 420 acteurs ont été renforcées dont 2 545 dans le domaine de la lutte contre la COVID 19.

❖ **Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR)**

Le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche dans son ensemble a beaucoup été influencé en 2020 par les effets de la pandémie due au Covid 19. Cette année a été marquée par l'arrêt provisoire de la formation dans l'enseignement supérieur le 20 mars avec une reprise progressive à partir du 15 juillet, le basculement de la formation en enseignement à distance, la non-exécution de certaines activités prévues et la redéfinition de nouvelles orientations en lien avec les mesures sanitaires.

S'agissant de l'enseignement supérieur privé, aucune activité d'inspection des établissements n'a pu avoir lieu dans le contexte sanitaire de 2020. Toutefois les activités phares à l'endroit de ce secteur ont permis de : (i) rendre disponible le draft du décret portant réglementation des établissements privés d'enseignement supérieur (EPES) pour validation et (ii) continuer l'octroi d'agrément d'ouverture au promoteur, en mettant l'accent sur les offres de formation en lien avec la feuille de route gouvernementale.

Dans le cadre de la mise en œuvre du système d'assurance qualité dans l'enseignement supérieur, les activités réalisées avec l'appui du partenaire UNESCO-Shenzhen ont permis de rendre disponible : (i) la cartographie des établissements d'enseignement supérieur du Togo ;

(ii) la cartographie des offres de formation fonctionnelles ; (iii) la cartographie des structures de recherche ; (iv) la cartographie des programmes de recherche.

Pour ce qui concerne la promotion de la recherche, la politique nationale de la recherche a été validée. Dans ce sens, il faut également signaler le démarrage des activités du Projet d'appui à la mise en œuvre de la réforme de l'enseignement supérieur en sciences et ingénierie (PARESI) pour la construction, la rénovation et l'équipement des laboratoires et celles de l'installation des nouveaux centres d'excellence à savoir : (i) le centre d'excellence sur la protection durable des cultures (CEProDuC) de l'université de Kara ; (ii) le centre d'excellence régional sur les villes durables en Afrique (DOUNEDON) ; (iii) le centre d'excellence régional sur la maîtrise de l'électricité (CERME).

S'agissant de l'encadrement des étudiants, les deux universités publiques du Togo comptaient pour l'année académique 2019-2020, 802 enseignants dont 238 pour l'université de Kara (UK) et 1 475 personnels administratifs et techniques dont 957 pour l'université de Lomé (UL).

Suivant le sexe, la proportion de femmes à l'UK est de 9,7% d'enseignants et 46,5% d'administratifs tandis qu'à l'UL, cette proportion est de 11,2% d'enseignants et 34,9% d'administratifs.

Concernant la formation, le système d'enseignement supérieur a compté 99 établissements pour l'année académique 2019-2020. Leur répartition par type se présente comme suit : (i) 04 universités dont 02 publiques et 95 non universitaires dont 21 publics. En termes de localisation des établissements, il est répertorié 04 à Dapaong, 08 à Kara, 04 à Sokodé, 05 à Atakpamé, 04 à Kpalimé, 03 à Tsévié, 01 à Afagnan et le reste concentré dans le Grand Lomé.

L'effectif des étudiants des universités publiques pour cette année académique est de 88 509 dont 24,2% à l'université de Kara. La proportion des filles dans ces deux universités est de 33,4% (soit 34,7% à l'université de Lomé et 29,2% à l'université de Kara).

La formation dans le centre d'excellence régional sur les sciences aviaires (CERSA) s'est poursuivie en master avec 47 apprenants dont 15 filles et au doctorat avec 14 apprenants dont 4 filles. S'agissant du West African Science Service Centre on Climate Change and Adapted Land (WASCAL), on note la poursuite de l'encadrement des 11 doctorants dont 02 filles de la promotion 2019.

Dans le cadre de la promotion des centres d'excellence, il est prévu en plus de CERSA et WASCAL, 03 autres centres pour 2020 mais avec le contexte de la covid-19, seul le CERME a commencé ses activités avec 04 doctorants.

❖ **Ministère de l'enseignement technique et de l'artisanat (META)**

La réalisation des missions du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle (ETFP) définies la stratégie de l'ETFP et le schéma directeur de la formation duale au Togo s'inscrivent dans la dynamique du PND et de la feuille de route du gouvernement. Arrimée au PSE, la stratégie de l'ETFP entend assurer (i) l'instauration d'une gouvernance efficace et partenariale de l'ETFP, (ii) l'amélioration de l'accès, de l'équité et de

l'égalité entre les genres de l'ETFP, (iii) la valorisation de la voie ETFP et le développement d'un système de certifications tout au long de la vie, (iv) l'orientation de l'ETFP vers l'employabilité des jeunes et des adultes, (v) l'accroissement des capacités et de la qualité de la formation professionnelle par apprentissage et duale, (vi) l'instauration d'un mécanisme de financement régulier, diversifié et soutenable; (vii) l'identification et l'anticipation de la demande en compétences et la promotion de la recherche et de l'innovation.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, le ministère a pu, malgré le contexte de la crise sanitaire due au Covid-19, réaliser les activités suivantes : (i) l'élaboration de l'annuaire des statistiques scolaires de l'année 2019-2020 ; (ii) l'élaboration et le lancement des outils de suivi évaluation des formations notamment le système d'informations géographiques sur l'ensemble des établissements et centres de l'ETFP, le système de gestion des établissements et centres de formation (GESCHOOL), le système d'information sur la gestion de l'apprentissage (SIGA) avec l'appui de l'UNESCO et de la coopération allemande (GIZ et KFW) ; (iii) l'élaboration et la validation du document cadre pour la formation continue des enseignants/formateurs de l'ETFP suivie de celles des profils et statuts du formateur des formateurs ; (iv) la mise en place de la base de données sur les apprenants des deux sites de formation de l'INFPP (Lomé et Kara) et du mécanisme de suivi des apprenants ; (v) le renforcement des capacités de 117 chefs d'ateliers à la gestion rationnelle des ressources de formation au profit des apprenants ; (vi) le renforcement des capacités de 1 570 opérateurs économiques dont 687 femmes et (vii) la formation de 371 apprentis dans le système dual.

En outre, le Programme de formation technique et professionnelle et emploi des jeunes (PAFPE phase II) a accompagné la formation de 40 formateurs dont 08 femmes en entrepreneuriat et pédagogie appliquée afin d'améliorer les compétences des bénéficiaires dans la formation des jeunes.

❖ Résultats des examens scolaires et professionnels

L'examen du BTS 2020 a couvert 35 filières, pour un effectif total de 2 418 candidats. Le taux national d'admissibilité est de 49,1%. Une analyse des résultats par filière montre : (i) un taux d'admissibilité de 8,5% dans la filière comptabilité et gestion des entreprises avec 328 candidats ; (ii) un taux d'admissibilité supérieur à 50,0% pour 25 filières et (iii) un taux d'admissibilité en dessous du taux national pour 8 filières.

S'agissant de l'enseignement technique et la formation professionnelle, il est observé que le taux de réussite est plus élevé à l'examen du Certificat de fin d'apprentissage (97,8%). S'en suivent les taux aux examens du certificat d'aptitude professionnelle (81,9%), du Brevet d'études professionnelles (76,9%) et du Brevet de technicien (72,4%). Les résultats sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Tableau : Résultats des examens de l'ETFP

Examens	Inscrits	Présents	Admis	Taux de Réussite (%)
CFA	25 188	24 003	23 477	97,8
CAP	3 479	3 290	2 693	81,9
BEP	136	134	103	76,9
BT	1 733	1 610	1 165	72,4

Source : METFP, 2021.

4- Besoins et demandes en statistiques du marché du travail

Les utilisateurs des données statistiques ont besoin des informations pouvant les aider dans leurs activités d'élaboration des documents stratégiques, de suivi-évaluation ou de recherche. Parmi les besoins non satisfaits depuis quelques années, certains constituent des priorités qui méritent une attention particulière. Il s'agit de :

- Statistiques sur la situation professionnelle des personnes handicapées ;
- Statistiques sur l'apprentissage formel et non formel ;
- Statistiques actualisées par région des métiers porteurs ;
- Statistiques actualisées par zone géographique et par secteur d'activités sur les entreprises soumises au contrôle de l'inspection du travail ;
- Statistiques sur les rémunérations ;
- Statistiques sur les licenciements enregistrés par branche et par secteur d'activités ;
- Statistiques sur les violences au travail par branche et par secteur d'activités ;
- Statistiques sur le travail des enfants ;
- Statistiques sur la protection sociale par secteur d'activités ;
- Statistiques sur les emplois occupés par les diplômés dans le secteur privé (salariés et auto-emploi) ;
- Statistiques actualisées sur les diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Statistiques actualisées sur le devenir professionnel des diplômés de l'enseignement supérieur, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle ;
- Statistiques actualisées sur les personnes en situation de handicap dans le secteur de l'éducation.

5- Perspectives

Dans les différents ministères, les perspectives à court terme pour relever les défis pour la promotion de l'emploi et de la formation consisteront à réaliser les activités prioritaires ci-après :

❖ **Ministère de la fonction publique, du travail et du dialogue sociale**

- La reformulation de la politique nationale de l'emploi et ses stratégies ;
- L'élaboration des cartes de potentialité d'emploi dans les cinq régions économiques ;
- La dynamisation du système d'administration du travail ;
- Le renforcement de la réglementation du marché du travail et de l'application de la législation du travail par tous les acteurs ;
- Le renforcement du système d'information sur le marché du travail ;
- L'anticipation des compétences dans les secteurs porteurs ;
- La mise en place d'un programme national d'insertion professionnelle ;

❖ **Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et du développement rural**

- La transformation des produits agricoles à travers l'accélération de la mise en œuvre de l'agropole de Kara et des ZAAP et d'autres projets connexes ;
- La mise en place d'une base unique de données à travers l'enrôlement des acteurs des chaînes de valeurs ;
- La reformulation du rôle de l'ICAT de manière à renforcer l'accompagnement des producteurs et l'ensemble des acteurs des chaînes de valeurs dans une démarche entrepreneuriale ;
- La création d'un porte-monnaie unique pour tous les acteurs du secteur ;
- Le développement de la mercuriale des prix des produits agricoles ;
- La poursuite de la structuration des chaînes de valeurs orientées vers le marché afin de créer des emplois au niveau national ;
- L'adoption de la loi d'orientation agricole pour permettre au secteur de se professionnaliser ;
- La mise en place du Programme d'appui à la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest (FSRP) pour aider à relever les défis complexes du développement qui sous-tendent la résilience des systèmes alimentaires ;
- La mise en place du Programme national de bio digesteurs et de bio fertilisants au Togo pour pourvoir d'ici 2025, au moins 0,5% des ménages ruraux et périurbains, de bio digesteurs pour assurer de manière durable, leur approvisionnement en fertilisants organiques de qualité, en énergie de cuisson et éclairage domestique pour l'amélioration de leurs conditions de vie tout en préservant les ressources naturelles ;

❖ **Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins**

- L'élaboration d'un projet de développement du système de la formation sanitaire ;
- La révision des curricula de formation dans les écoles nationales des auxiliaires médicaux et dans les écoles nationales de sage-femmes ;

❖ **Ministère de l'environnement et des ressources forestières**

- L'application du décret n°2021-054/PR portant interdiction de l'exportation des produits forestiers de sciages sous forme brute ou semi brute ;
- L'organisation d'une vaste campagne de reboisement massif, destinée à planter un milliard d'arbres au cours de la décennie prochaine ;
- L'actualisation de la politique forestière ;

❖ **Ministère du développement à la base, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes**

- La mise en œuvre effective du projet de mise en place du registre social unique et celui du renforcement des mécanismes d'appui aux TPME ;
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures sociocommunautaires et économiques de base ;
- La sensibilisation des jeunes sur la citoyenneté ;

- La poursuite de la mobilisation des volontaires sur des missions de développement et à forte valeur ajoutée ;
- L'accompagnement des jeunes en milieu rural en vue de développer avec eux une approche tenant plus compte de leurs réalités.

6- Plan d'actions de 2021

Le tableau ci-dessous relate le plan d'actions de l'année 2021 relatif aux secteurs de l'emploi et de la formation professionnelle.

Tableau 3 : Plan d'actions 2021

Activités		Structure responsable	Source de financement
SECTEUR EMPLOI			
1	Inscription des DE sur le SIANPE	ANPE/DOPP	ETAT
2	Production des cartes aux DE	ANPE/DOPP	ETAT
3	Entretiens de positionnement	ANPE/DOPP	ETAT
4	Formation des DE en TRE/TIE	ANPE/DOPP	ETAT
5	Accompagnement des différentes cibles en OSPI	ANPE/DOPP	ETAT
6	Poursuite de l'exécution du programme AIDE	ANPE/DOPP	ETAT
7	Eveil à l'esprit entrepreneurial	ANPE/DACE	ETAT
8	Formation de potentiels PIE créateurs d'entreprises (TRIE et CREE)	ANPE/DACE	ETAT
9	Accompagnement des PIE ANPE en élaboration de plans d'affaires	ANPE/DACE	ETAT
10	Elaboration des bulletins sur le marché du travail	ANPE/DOE	ETAT
11	Elaboration du rapport national sur le SIMT 2020	ANPE/DOE	ETAT
12	Animation du réseau des points focaux de l'Observatoire de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT
13	Elaboration de l'annuaire des statistiques 2020 des programmes de promotion de l'emploi	ANPE/DOE	ETAT
14	Etude sur les besoins en compétences dans les secteurs de l'agro-industrie et des BTP	ANPE/DOE	BAD
15	Dissémination des bases de données sur l'emploi et la formation professionnelle ainsi que des publications sur le marché du travail	ANPE/DOE	UEMOA
16	Elaboration et validation des textes d'application du code du travail	Cab/MFPTDS	ETAT
17	Formation des responsables des ressources humaines et des représentants du personnel sur le guide sur les formes alternatives d'organisation de travail et les questions récurrentes en période de covid-19	DGT/MFPTDS	BIT
18	Création de 49 840 emplois temporaires	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF
19	Construction de 97 infrastructures socio-collectives	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF
20	Accompagnement de 225 CDB dans l'élaboration d'outils de développement	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF

21	Renforcement des capacités organisationnelles et opérationnelles des bénéficiaires et accompagnement de 2462 CDB dans l'élaboration des outils de développement (Plans d'action)	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF
22	Organisation d'un atelier national de formation technique sur la planification, la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes hybrides photovoltaïques au profit de 25 personnes	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF
23	Organisation d'un atelier national de formation des acteurs du secteur privé sur l'élaboration des plans d'affaires intégrant les énergies renouvelables et accès aux prêts au profit de 25 personnes	ANADEB/MDBJEJ	ETAT/PTF
24	Organisation de 05 ateliers régionaux de formation au profit de 100 personnes sur la conception, la mise en œuvre et la maintenance des systèmes photovoltaïques	ANADEB/MDBJEJ	PTF
25	Renforcement des capacités de 2500 jeunes porteurs d'idées d'entreprises	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT
26	Financement de 1000 plans d'affaires de MPE	FAIEJ/MDBJEJ	ETAT
27	Elaboration et validation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2021-2025	DGE/MFPTDS	ETAT
28	Impression et vulgarisation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2021-2025	DGE/MFPTDS	ETAT
29	Validation du rapport de l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi	DGE/MFPTDS	PTF
30	Renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en l'élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi	DGE/MFPTDS	PTF
31	Vulgarisation de la stratégie nationale de la migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Centrale, Kara et Savanes	DGE/MFPTDS	ETAT
32	Organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies	DGE/MFPTDS	ETAT
33	Poursuite de la vulgarisation de la stratégie de la migration professionnelle et de son plan d'actions opérationnel	DGE/MFPTDS	PTF
34	Elaboration du rapport de suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de migration professionnelle	DGE/MFPTDS	ETAT
35	Elaboration et diffusion du rapport bilan 2021 du secteur de l'emploi	DGE/MFPTDS	ETAT
36	Vulgarisation des textes nationaux et accords relatifs à la migration professionnelle et sensibilisation sur les droits et devoirs des travailleurs migrants	DGE/MFPTDS	PTF
37	Mise en place du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle	DGE/MFPTDS	ETAT
38	Aménager les bas-fonds de type 1 et type 2	PADAT	BOAD/ETAT

39	Construire les magasins de 250 ;150 ;75 ; 30 et 10 tonnes	PADAT	Bénéficiaires/BOAD/ETAT
40	Construire les abris d'équipements de transformation	PADAT	BOAD/BIDC/ETAT
41	Construire les hangars	PADAT	BOAD/ETAT
42	Réaliser les travaux de de pistes de desserte	PADAT	BOAD/ETAT
43	Réaliser les travaux de pistes de désenclavement	PADAT	BOAD/ETAT
SECTEUR DE LA FORMATION			
1	Formation/suivi et accompagnement des OP dans la gestion des investissements (infrastructures)	PADAT	BOAD/ETAT
2	Formation des femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT	BOAD
3	Formation des acteurs clés du PADAT en évaluation environnementale et en suivi de mise en œuvre des PGES	PADAT	BOAD
4	Formation et recherche sur les sciences aviaires (Projet CERSA)	SG/MESR	Banque mondiale
5	Formation et recherche sur la maîtrise de l'électricité (Projet CERME)	SG/MESR	Banque mondiale
6	Formation et recherche sur les villes durables en Afrique (Projet CERVIDA)	SG/MESR	Banque mondiale
7	Formation et recherche sur la protection durable des cultures (Projet CEProDuC)	SG/MESR	ETAT
8	Mise en œuvre du projet PARESI (construction et équipement de laboratoires)	SG/MESR	ETAT/BID
9	Recensement des formations professionnelles existantes	SG/MESR	ETAT
10	Analyse des formations par rapport aux besoins du marché du travail	SG/MESR	ETAT
11	Renforcement de l'accès aux ressources documentaires en ligne	SG/MESR	ETAT
12	Formation des prestataires en alimentation du nourrisson et du jeune enfant en situation de COVID 19	Division de la nutrition	GIZ
13	Formation de 800 prestataires de services nouvellement recrutés (SF, AAE et RFS) sur la prévention du paludisme chez la femme enceinte	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial
14	Formation de 485 techniciens de laboratoire et biologistes sur le diagnostic correct du paludisme dans les chefs-lieux de région	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial
15	Formation de 250 membres des équipes cadres des régions et des districts sur la supervision formative	Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP)	Fonds mondial
16	Révision de la loi d'orientation	CABINET/META	ETAT
17	Mise en place des passerelles entre les différents niveaux de formation	CABINET/META	ETAT
18	Finalisation et adoption le code de l'apprentissage	CABINET/META	ETAT
19	Opérationnalisation de la cellule de l'observatoire de la formation et de l'emploi	CABINET/META	ETAT
20	Recrutement et formation des conseillers d'apprentissage	CABINET/META	ETAT
21	Renforcement du partenariat public-privé	SP/CSETFP/META	ETAT
22	Sensibilisation des populations sur les offres de formation, les métiers porteurs et les possibilités	DSRP/META	ETAT

	d'emploi		
23	Elaboration de supports et outils d'information inclusifs sur les filières	DSRP/META	ETAT
24	Elaboration des normes et standards de la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	DSRP/META	ETAT
25	Mise en place d'un système d'information géographique pour une carte de développement des compétences techniques et professionnelles prospectives	DSRP/META	ETAT
26	Construction de nouveaux centres/établissements de formation	DAC/META	ETAT
27	Equiperment de tous les centres de nouveaux matériels adaptés (nouvelles technologies, outils digitaux, besoins pour les personnes handicapées, etc.)	DAC/META	ETAT
28	Développement des formations de courte durée	DFPA/META	ETAT
29	Formation des chefs d'établissement en élaboration de projets d'établissement	INFPP/META	ETAT
30	Révision/ élaboration des programmes des différentes filières de formation	DPP/META	ETAT
31	Mise en place un dispositif de suivi des sortants des établissements et centres de formation professionnelle	DSRP/META	ETAT

Source : PTA de différentes structures

Conclusion

La mise en œuvre des différents projets et programmes de l'Etat inscrits dans les différentes politiques et stratégies sectorielles ainsi que la poursuite de l'amélioration du climat des affaires au cours de l'année 2020 ont permis d'améliorer le fonctionnement du marché du travail et de booster l'activité économique avec pour conséquence la création de nouveaux emplois malgré la persistance de la pandémie liée à la covid-19 qui secoue le monde entier.

En effet, les différentes enquêtes réalisées en 2020 par des structures productrices d'informations sur le marché du travail telles que l'INSEED, l'ANPE et la DGT ont permis de disposer des informations détaillées et actualisées sur les emplois et activités aussi bien du secteur formel qu'informel et donc d'améliorer le système d'informations sur le marché du travail.

Par ailleurs, l'exécution des activités inscrites dans les plans d'actions des différentes structures productrices d'informations sur le marché du travail laissent entrevoir de meilleures perspectives sur le marché du travail en termes d'informations actualisées et détaillées sur l'emploi et la formation.

Ce faisant, l'amélioration de la production statistique et la disponibilité des ressources sont indispensables pour une meilleure adéquation entre les offres de formation et l'emploi et une meilleure intervention sur le marché du travail.

Annexes

Tableau 1 : Répartition des institutions de formation selon la catégorie et le type de formation

Catégories d'institutions	Type de formation	Niveau de qualification
02 Facultés des Sciences de la Santé (Lomé et Kara)	Formation initiale	Doctorat
	Spécialisation médicale	DES
01 Ecole des Assistants Médicaux (EAM)	Spécialisation paramédicale	Master
01 Ecole Supérieure des Techniques Biologiques et Alimentaires (ESTBA)	Formation initiale et spécialisation en TBA	Licence/Master
08 écoles de formation des infirmiers (ENAM de Lomé, Kara, Atakpamé, Tsévié, Kpalimé, Dapaong, IADS et EISJDA)	Formation initiale des paramédicaux	Licence
07 écoles de formation de Sages-femmes (ENSF de Lomé, Kara, Atakpamé, Tsévié, Kpalimé, Dapaong et IADS)	Formation initiale des Sages-femmes	Licence
01 Ecoles des aides sanitaires (ENAS de Sokodé)	Formation initiale des IAE et AAE	BAC professionnel
01 centre de formation en santé publique	Renforcement des capacités des cadres intermédiaires	Certificat

Source : DRH, 2020

Tableau 2: Répartition des diplômés par filière et par école de formation en 2020

Filières	Effectif des diplômés	Nationaux			Etrangers		
		M	F	Total	M	F	Total
ENAM Lomé (IDE)	104	66	30	96	1	7	8
ENAM Kara	53	45	8	53	0	0	0
IADSS (IDE)	36	15	20	35	0	1	1
ENSF Lomé	71		61	61		10	10
ENSF Kara	33		32	32		1	1
IADSS (SFE)	21		20	20		1	1
Kinésithérapie	22	16	3	19	2	1	3
Auxiliaires en pharmacie	25	14	11	25	0	0	0
Anesthésie et réanimation	0	0	0	0	0	0	0
Orthophonie	0	0	0	0	0	0	0

Orthoprothèse	20	7	0	7	12	1	13
Hygiène et Assainissement	19	18	1	19	0	0	0
Imagerie et radiologie médicale (IADSS)	8	4	3	7	0	1	1
Accoucheuses Auxiliaires	46		46	46		0	0
Infirmiers Auxiliaires	55	42	12	54	1	0	1
ESJD Afagnan	0	0	0	0	0	0	0
ENAM/ENSF Tsévié, Dapaong, Atakpamé, Kpalimé et ESJDA	0	0	0	0	0	0	0
Total	513	227	247	474	16	23	39

Source : DRH 2020

Tableau 3: Répartition des diplômés médicaux par option en 2020

Options/spécialités	Total des diplômés	Nationaux			Etrangers		
		M	F	Total	M	F	Total
Formation initiale médicale							
Médecine générale (FSS Lomé)	157	112	24	136	14	7	21
Pharmacie (FSS Lomé)	11	8	1	9	2	-	2
FSS Kara ¹	0	0	0	0	0	0	0
Sous total 1	168	120	25	145	16	7	23
Spécialisation (DES) FSS Lomé							
Cardiologie	16	10	4	14	1	1	2
Dermatologie	3	-	1	1	2	-	2
Médecine Interne	2	1	1	2	-	-	0
Neurologie	3	1	1	2	1	-	1
Ophtalmologie	9	2	3	5	1	3	4
Orthopédie-Traumatologie	16	8	-	8	2	4	6
Pédiatrie	9	3	2	5	3	1	4

¹ FSS Kara pas encore sortie la première promotion de diplômés

Radiologie	11	2	-	2	5	4	9
Biologie Clinique	-	-	-	0	-	-	0
Chirurgie générale	8	6	2	8	1	-	1
Chirurgie pédiatrique	-	-	-	0	-	-	0
Gynécologie	11	8	-	8	2	1	3
Hépto-Gastro-Entérologie	-	-	-	0	-	-	0
Oto-Rhino-Laryngologie (ORL)	-	1	-	1	-	-	0
Pneumo-Phtisiologie	2	1	0	1	1	-	1
Rhumatologie	-	-	-	0	-	-	0
Santé Publique	-	-	-	0	-	-	0
Sous total 2	90	43	14	57	19	14	33
TOTAL GLOBAL	258	163	39	202	35	21	56

Source : DRH, 2020

Tableau 4: Répartition des effectifs du personnel en formation diplômante par domaine de formation

Titre de formation	Effectif en formation
Anesthésie-Réanimation	5
Audit et contrôle de gestion	1
Biosécurité-management de la qualité	1
Biotechnologie	1
Communication des entreprises	1
Contrôle de gestion et audit	1
Droit international	1
Epidémiologie de terrain	5
Finance, Contrôle et Audit	1
Gestion des services de santé	1
GRH	2
Instrumentation Chirurgicale des Blocs Opératoire	18
Logistique	1
Neurologie	1
Nutrition diététique et sécurité alimentaire	10
Parasitologie	1

Planification du Développement	15
Population et Santé	1
Radiologie et imagerie médicale	2
Renforcement de Capacité	1
Santé Environnementale	15
Santé Mentale	1
Santé Publique	20
Sociologie	1
Spécialisation en ophtalmologie	1
Etude approfondie en Gastronomie Pédiatrique/Nutrition	1
Etude approfondie en Médecine interne et immunologie clinique	1
Etude approfondie en Angioplastie Coronaire	1
Etude approfondie en Néonatalogie	1
Technicien de génie mécanique d'engin	6
Autres	15
Total général	133

Source : DRH, 2020

Tableau : Répartition des inscrits et admissibles par sexe et par filière au BTS 2020

FILIERE/OPTION	INSCRITS			ADMISSIBLES			TAUX D'ADMISSIBILITE		
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
ASSISTANT D'ARCHITECTE	1	12	13	0	3	3	0,00%	25,00%	23,08%
ACTION COMMERCIALE ET FORCE DE VENTE	37	27	64	22	17	39	59,46%	62,96%	60,94%
ASSISTANT DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	34	15	37	14	7	21	41,18%	46,67%	56,76%
ARCHIVES	17	4	21	11	3	14	64,71%	75,00%	66,67%
ADMINISTRATEUR DES RESEAUX LOCAUX D'ENTREPRISE	12	56	68	7	28	35	58,33%	50,00%	51,47%
ASSURANCE	6	4	10	2	3	5	33,33%	75,00%	50,00%
ASSISTANT DE GESTION PME/PMI	235	54	289	129	30	159	54,89%	55,56%	55,02%
BIBLIOTHEQUE	1	0	1	1	0	1	100,00%	0,00%	100,00%
COMMUNICATION DES ENTREPRISES	143	59	202	133	62	195	93,01%	105,08%	96,53%
COMPTABILITE ET GESTION DES ENTREPRISES	201	127	328	19	9	28	9,45%	7,09%	8,54%
COMMERCE INTERNATIONAL	53	49	102	45	39	84	84,91%	79,59%	82,35%
DEVELOPPEUR D'APPCLICATION	6	63	69	4	45	49	66,67%	71,43%	71,01%
DEVELOPPEMENT LOCAL	9	9	18	8	6	14	88,89%	66,67%	77,78%
DOCUMENTATION	1	1	2	1	0	1	100,00%	0,00%	50,00%
ELECTROMECHANIQUE	0	6	6	0	5	5	0,00%	83,33%	83,33%

ELECTROTECHNIQUE	5	109	114	4	66	70	80,00%	60,55%	61,40%
ELECTRONIQUE	1	4	5	0	1	1	0,00%	25,00%	20,00%
FINANCE BANQUE	49	38	87	31	26	57	63,27%	68,42%	65,52%
GENIE CIVIL	22	155	177	8	44	52	36,36%	28,39%	29,38%
GESTION DES COLLECTIVITES LOCALES	9	4	13	6	1	7	66,67%	25,00%	53,85%
HEBERGEMENT	13	6	19	1	1	2	7,69%	16,67%	10,53%
JOURNALISTE REPORTER D'IMAGES	7	3	10	6	1	7	85,71%	0,00%	70,00%
MAINTENANCE INFORMATIQUE	2	19	21	2	10	12	100,00%	52,63%	57,14%
PRESSE ECRITE	0	1	1	0	1	1	0,00%	100,00%	100,00%
PRISE DE VUES	1	6	7	1	4	5	0,00%	66,67%	71,43%
RADIO	3	2	5	2	1	3	0,00%	50,00%	60,00%
REALISATION	2	6	8	1	5	6	0,00%	83,33%	75,00%
RESTAURATION	86	65	151	63	36	99	73,26%	55,38%	65,56%
SECRETARIAT COMMERCIAL BILINGUE	72	1	73	29	0	29	40,28%	0,00%	39,73%
SECRETARIAT DE DIRECTION	276	14	290	51	2	53	18,48%	14,29%	18,28%
TELECOMMUNICATION	4	29	33	4	23	27	100,00%	79,31%	81,82%
TOPOGRAPHIE	2	17	19	1	7	8	50,00%	41,18%	42,11%
TOURISME ET LOISIR	6	0	6	4	0	4	66,67%	0,00%	66,67%
TRANSPORT LOGISTIQUE ET TRANSIT	54	92	146	33	55	88	61,11%	59,78%	60,27%
TELEVISION	3	0	3	3	0	3	100,00%	0,00%	100,00%
TOTAL	1373	1057	2418	646	541	1187	47,05%	51,18%	49,09%

Tableau 4 : Tableau récapitulatif de l'état de réalisation du plan d'actions 2019 sur le marché du Travail

Activités		Structure responsable	Source de financement	Etat de réalisation
SECTEUR EMPLOI				
1	Inscription des DE sur le SIANPE	DOPP / ANPE	ANPE	R
2	Production des cartes aux DE	DOPP / ANPE	ANPE	R
3	Entretiens de positionnement	DOPP / ANPE	ANPE	R
4	Formation des DE en techniques de recherche d'emploi	DOPP / ANPE	ANPE	R
5	Formation des DE en TIE	DOPP / ANPE	ANPE	R
6	Suivis post entretien des DE	DOPP / ANPE	ANPE	R
7	Accompagnement individuel des différentes cibles en orientation scolaire et professionnelle inclusive (OSPI)	DOPP / ANPE	ANPE	R
8	Séances de sensibilisation et d'information sur l'ANPE et le marché du travail	DOPP / ANPE	ANPE	R

9	Organisation des journées rencontres -recrutements	DOPP / ANPE	ANPE	R
10	Poursuite de l'exécution du programme AIDE	DOPP / ANPE	ANPE	R
11	Prospection en entreprises	DOPP / ANPE	ANPE	R
12	Organisation de journées métiers emplois verts et énergies renouvelables	DOPP / ANPE	ANPE	R
13	Organisation des recrutements	DOPP / ANPE	ANPE	R
14	Eveil à l'esprit entrepreneurial	DACE / ANPE	ANPE	R
15	Formation et accompagnement de potentiels porteurs d'idées d'entreprises	DACE / ANPE	ANPE	R
16	Autonomisation de l'observatoire de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE	N
17	Elaboration des bulletins sur le MT	DOE / ANPE	ANPE	R
18	Elaboration du rapport national sur le SIMT 2019	DOE / ANPE	ANPE	R
19	Animation du réseau des points focaux de l'Observatoire de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE	R
20	Elaboration de l'annuaire des statistiques 2019 des programmes de promotion de l'emploi	DOE / ANPE	ANPE	R
21	Elaboration de la stratégie de développement des compétences dans les secteurs des transports et de la logistique	DOE / ANPE	ANPE	N
22	Validation du Code du travail	Cab/MFPTRAPS	ETAT	R
23	Elaboration du rapport statistiques 2020 de la DGT	DGT/MFPTRAPS	ETAT	R
24	Elaboration du rapport d'évaluation du Projet Gouvernance	DGT/MFPTRAPS	BIT	R
25	Elaboration du rapport d'évaluation du Plan stratégique de l'inspection du travail	DGT/MFPTRAPS	BIT	R
26	Elaboration de la Politique nationale du travail	DGT/MFPTRAPS	BIT	R
27	Mise en place du comité de suivi de la stratégie de la migration professionnelle	DGE/MFPTRAPS	PM	N
28	Organisation des rencontres des organes de suivi de la politique nationale de l'emploi et de ses stratégies	DGE/MFPTRAPS	PM	E
29	Elaboration et diffusion du rapport bilan 2020 du secteur de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	E
30	Renforcement des capacités des membres de la commission nationale de suivi de la politique de l'emploi et des cadres des structures chargées de l'emploi en l'élaboration et suivi-évaluation de la politique de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	N

31	Elaboration et validation de la politique nationale de l'emploi et son plan d'action opérationnel 2020-2024	DGE/MFPTRAPS	ETAT	N
32	Validation du rapport de l'évaluation du plan d'action pour l'accès des personnes handicapées au marché de l'emploi	DGE/MFPTRAPS	ETAT	R
33	Opportunités de création d'emploi contenues dans les instruments juridiques financiers	DGE/MFPTRAPS	ETAT	N
34	Vulgarisation de la stratégie nationale de la migration professionnelle et son plan d'action opérationnel dans les régions Centrale, Kara et Savanes	DGE/MFPTRAPS	ETAT	N
35	Organisation des échanges sur l'insertion professionnelle des personnes handicapées	DGE/MFPTRAPS	CBM/FET APH	N
36	Construction de 2 magasins complets (300 tonnes pour le paddy, soja, etc. et 100 tonnes pour les produits fins) avec 1 bloc administratif + clôture + 1 aire de séchage par ESOP	PASA/MAPAH	IDA	R
37	Subvention aux unités agro-industrielles de Yéliko et d'Adéticopé pour la réalisation des travaux complémentaires	PASA/MAPAH	IDA	R
38	Subvention des sous-projets productifs commissionnés	PASA/MAPAH	IDA	R
39	Financement des chaînes de valeur	PASA/MAPAH	IDA	R
40	Production et distribution du matériel végétal Café	PASA/MAPAH	ETAT	R
41	Production et distribution de matériel végétal cacao	PASA/MAPAH	IDA	R
42	Production de cabosses de cacao locale au Togo	PASA/MAPAH	IDA	R
43	Gestion de l'environnement et filière de diversification	PASA/MAPAH	IDA	R
44	Appui à la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration de la transformation et de la commercialisation du café et cacao	PASA/MAPAH	IDA	R
45	Appui à la transformation et mise en marché du café et cacao	PASA/MAPAH	IDA	R
46	Installation du système d'irrigation dans les champs semenciers de cacao de la station de Zozokondji	PASA/MAPAH	IDA	R
47	Travaux de réhabilitation de 5 magasins pour le stockage des provendes	PASA/MAPAH	IDA	R
48	Installation de 24 enclos dans le cadre de l'appui à la conversion des propriétaires de pêche sédentaire au niveau du système lagunaire	PASA / MAPAH	IDA	R

49	Construction des bacs et acquisitions d'équipements au profit de l'IFAD à Elavagnon	PASA/ MAPAH	ETAT	R
50	Appui à la mise en place de 300 unités d'élevages commerciaux	PASA/MAPAH	IDA	R
51	Appui à la mise en place d'un système permanent de collecte de données économiques sur les élevages commerciaux	PASA/MAPAH	IDA	R
52	Construction de 2 aires d'abattage équipés, munies de chambres froides au plan type avec câblage électrique (Atakpamé et Dapaong)	PASA/MAPAH	ETAT	N
53	Aménagement des bas-fonds de type 1	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	E
54	Aménagement des bas-fonds de type 2	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	R
55	Appui à 200 nouveaux bénéficiaires en culture attelée	PADAT/ MAPAH	ETAT	R
56	Construction de magasins de (250 t, 150, 75, 30 et 10 t)	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	E
57	Réalisation des travaux de pistes de desserte	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	E
58	Réaliser les travaux de pistes de désenclavement	PADAT/ MAPAH	BOAD/Gvt	E
59	Construction du laboratoire du Centre d'excellence d'innovation agricole (CETIA) de Abouda	PPAAO/ MAPAH	IDA	E
60	Travaux de mise en place du système d'irrigation à la station recherche de Tové	PPAAO/ MAPAH	IDA	R
61	Construction de logements pour les producteurs au profit de la ZAAP de Pya	PPAAO/ MAPAH	IDA	R
62	Construction de bergeries et poulaillers traditionnels améliorés au profit de la ZAAP de Pya	PPAAO/ MAPAH	IDA	E
63	Construction du laboratoire national d'analyse de semences	PPAAO/ MAPAH	IDA	R
64	Travaux de construction d'abris pour matériel agricole (décortiqueuse) et d'aménée de ligne électrique par ETRACO	PDRD/MAPAH	BID	E
65	Renforcer les capacités organisationnelles et techniques de 1350 CDB	ANADEB	ETAT/PTF	R
66	Réhabiliter 290 infrastructures socio communautaires et économiques	ANADEB	ETAT/PTF	E
67	Alphabétiser 500 membres de groupements	PRADEB/PHMD-PTFM	ETAT/PTF	R
68	Renforcer les capacités de 1080 groupements	ANADEB/PN-PTFM/PHMD-PTFM/PAEIJ-SP	ETAT/PTF	R
69	Financer 400 GIE	PAEIJ-SP	ETAT/PTF	R

70	Faire bénéficier la cantine scolaire à 94 500 élèves	ANADEB	ETAT/PTF	R
71	Faire des transferts monétaires à 61 000 ménages	ANADEB	ETAT/PTF	R
72	Créer 1 060 entreprises artisanales	DA	ETAT/PTF	R
73	Créer 3 180 emplois dans le secteur de l'artisanat	DA/FAIEJ/PAEIJ-SP/UCRM/FNFI	ETAT/PTF	E
74	Mettre en place 5 centres de ressources pour l'artisanat	DA/ANADEB/CM	ETAT/	R
75	Apporter un appui en kits d'équipement à 1000 jeunes artisans vulnérables	DA/UCRM/ANADEB	ETAT/	E
76	Organiser des formations managériales en faveur de 3 CRA	DA/UCRM	ETAT/PTF	R
77	Appuyer 60 groupements artisanaux en équipement	DA/UCRM	ETAT/	R
78	Renforcer les capacités de 3000 artisans en matière de perfectionnement professionnel	DA/UCRM	ETAT	R
79	Assurer la protection sociale à 10 000 artisans	DA		R
80	Mobiliser 6 686 volontaires	ANVT	ETAT/PTF	R
81	Placer 200 jeunes en stage de qualification ou d'imprégnation dans les entreprises privées	DJEJ	ETAT/PTF	N
82	Favoriser la création de 4 960 micro-entreprises par des jeunes formés	FAIEJ PAEIJ-SP PRADEB	ETAT/PTF	R
83	Générer 13 500 emplois à travers les micros entreprises des jeunes	FAIEJ/PAEIJ-SP	ETAT/PTF	R
84	Former 13 345 jeunes et femmes en entrepreneuriat	FAIEJ PAEIJ-SP PRADEB ANADEB	ETAT/PTF	R
85	Financer 1 360 plans d'affaires de jeunes/femmes	FAIEJ PAEIJ-SP PRADEB	ETAT/PTF	R
86	Créer 103 992 emplois temporaires en faveur des personnes vulnérables	PAEIJ-SP ANVT ANADEB	ETAT/PTF	R
SECTEUR DE LA FORMATION				
1	Accompagnement des élus sur la planification, la budgétisation, la gestion axée sur les résultats et la maîtrise des coûts opérationnels	PASA/MAPAH	IDA	R
2	Accompagnement de 3 unions (Amou nord, Amou sud et IBA) à l'élaboration des plans d'affaires	PASA/MAPAH	IDA	R
3	Formation de 50 femmes à la transformation des fèves de cacao	PASA/MAPAH	IDA	R
4	Renforcement/recyclage des capacités des acteurs de la chaîne de planification et suivi-évaluation du PNIASAN (dispositif et mécanisme PPBSE ; outils de planification et suivi-évaluation)	PASA/MAPAH	IDA	R
5	Renforcement/recyclage des cadres	PASA/MAPAH	IDA	N

	chargés de suivi-évaluation sur le géoréférencement et la cartographie			
6	Renforcement des capacités des acteurs de la communication dans la nouvelle dynamique du MAPAH	PASA/MAPAH	IDA	R
7	Former /suivre et accompagner les OP dans la gestion des investissements (infrastructures)	PADAT/MAPAH	BOAD/Gvt	E
8	Former des femmes et des jeunes en gestion des pesticides sur les quatre sites pilotes	PADAT/MAPAH	BOAD	E
9	Former les acteurs clés du PADAT en évaluation environnementale et en suivi de mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) (deux ateliers régionaux)	PADAT/MAPAH	BOAD	E
10	Formation des leaders des unions régionales et faitières sur le leadership et bonne gouvernance au sein des familles (collèges) professionnelles et sur la planification et suivi-évaluation	DFV/MAPAH	UEMOA	R
11	Formation des leaders des unions régionales et faitières sur l'approche filière et les normes de qualité	DFV/MAPAH	UEMOA	R
12	Formations des leaders des unions sur la technique de négociation commerciale et sur le dialogue avec les partenaires institutionnels	DFV/MAPAH	UEMOA	R
13	Formations des leaders des unions régionales et faitières sur le lobbying et plaidoyer	DFV/MAPAH	UEMOA	R
14	Appui/accompagnement à la mise en place des SCOOPS et à la formation des membres et responsables.	PDRD/MAPAH	ETAT	R
15	Fournir des appuis conseil et de renforcement des capacités au profit des CFAR	SAFARI/MAPAH	AFD	R
16	Renforcer les capacités des services ministériels (MAPAH, METFP) en ingénierie de formation, en ingénierie et suivi-évaluation de projets	SAFARI/MAPAH	AFD	R
17	Réviser la loi portant statut des universités publiques du Togo	SG/MESR	ETAT	E
18	Réviser le statut des enseignants du supérieur	SG/MESR	ETAT	E
19	Elaborer le projet de décret portant statut des chercheurs fonctionnaires	SG/MESR	ETAT	E
20	Poursuivre l'élaboration du décret portant réglementation de l'enseignement supérieur privé	SG/MESR	ETAT	R
21	Mise en activité de l'Agence nationale d'assurance qualité	SG/MESR	ETAT	E
22	Création et fonctionnement du centre	SG/MESR	ETAT	E

	d'excellence en protection durable des cultures (CE-ProDuC)			
23	Production de l'annuaire statistique de l'enseignement supérieur 2018/19	DPPE/MESR	ETAT	E
24	Organiser un atelier multi-acteurs sur la formation professionnelle de type dual coopératif à Atakpamé, Kara et Dapaong sur la charte de partenariat public/privé	SP-CSETFP	Etat	
25	Organiser une enquête de suivi des diplômés des établissements et centres de formation publics d'ETFP	DSRP	Etat	
26	Organiser la validation institutionnelle et sociale de la stratégie de développement de l'ETFP et de son plan d'action	DSRP	Etat	
27	Expérimenter le système de gestion d'informations et de gestion des jeunes en apprentissage au Togo	DSRP	UNESCO	
28	organiser un atelier sur les synergies entre les structures intervenant dans le secteur de la formation professionnelle et de l'emploi des jeunes	DFPA	ProFoPEJ	
29	Elaborer et mettre en œuvre la carte de développement des compétences techniques et professionnelles	DSRP	ProFoPEJ	
30	Créer un centre de ressources pour l'ETFP	DEST	UNESCO	
31	Organiser un forum national sur l'apprentissage	SG/DFPA	Etat	
32	Renforcer les capacités techniques et pédagogiques des artisans	INFPP	ProFoPEJ	
33	Former des formateurs des centres et des maîtres d'apprentissage sur les alternatives aux méthodes violentes de formation	DFPA	ProFoPEJ	
34	Elaborer les outils de formation en collaboration avec la DGAENF pour les apprenants non alphabétisés	DFPA	ProFoPEJ	
35	Renforcer la mise en œuvre de la formation de type dual dans les six (06) villes	DFPA	ProFoPEJ	
36	Appuyer l'élaboration des guides d'apprentissage pour la formation des responsables des établissements et centres de formation de l'ETFP	DPP	ProFoPEJ	
37	Fournir des équipements industriels pour les ateliers de mécanique, d'électricité, d'automatisme programmable) et groupe électrogène/pompe solaire)	DFPA	ProFoPEJ	
38	Fournir des équipements pour l'atelier sylvo-agropastoral (élevage,	DFPA	ProFoPEJ	

	culture attelée, laboratoire mycélium)			
39	Mettre en place le système d'apprentissage en milieu de travail pour favoriser l'adéquation emploi formation et l'insertion professionnelle	DFPA	ProFoPEJ	
40	Améliorer le mécanisme d'insertion professionnelle	DFPA	ProFoPEJ	
41	Organiser la formation des facilitateurs sur le DACUM 3	DFPA	ProFoPEJ	
42	Organiser une session de formation des 42 facilitateurs au DACUM III (Assurance-qualité et développement des outils de suivi-évaluation et de certification des formations)	DPP	ProFoPEJ	
43	Appuyer à la mise en place d'un système de certification des formations de courte durée (worker-pass)	DECC	GIZ	
44	Elaborer les Curricula de formation professionnelle de type dual coopératif dans les nouveaux métiers identifiés	DPP	GIZ	
45	Renforcement de la formation pratique dans les structures de formation sanitaire	DRH/MSHP	Etat/PTF	
46	Révision des curricula des structures de formation sanitaire	DRH/MSHP	Etat/PTF	

Source : DOE et ministères impliqués

Tableau 5 : Conventions ratifiées par le Togo

Conventions ratifiées par le Togo	Date de la ratification
N° 6 sur le travail de nuit des enfants (industrie)	07 juin 1960
N° 11 sur le droit d'association (agriculture)	07 juin 1960
N° 13 sur la céruse (peinture)	07 juin 1960
N° 14 sur le repos hebdomadaire (industrie)	07 juin 1960
N° 26 sur les méthodes de fixation des salaires minima	07 juin 1960
N° 29 sur le travail forcé	07 juin 1960
N° 81 sur l'inspection du travail	30 mars 2012
N° 85 sur l'inspection du travail (territoires non métropolitains)	07 juin 1960
N° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical	07 juin 1960
N° 95 sur la protection du salaire	07 juin 1960
N° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective	08 novembre 1983
N° 100 sur l'égalité de rémunération	08 novembre 1983
N° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum)	07 juin 2013
N° 105 sur l'abolition du travail forcé	10 juillet 1999
N° 111 concernant la discrimination (emploi et profession)	08 novembre 1983

N° 122 sur la politique de l'emploi	30 mars 2012
N° 129 sur l'inspection du travail (agriculture)	30 mars 2012
N° 138 sur l'âge minimum	16 mars 1984
N° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires)	08 novembre 1983
N° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail	08 novembre 1983
N° 150 sur l'administration du travail	30 mars 2012
N° 182 sur les pires formes de travail des enfants	19 septembre 2000
N° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail	30 mars 2012
Convention du travail maritime (MLC, 2006).	14 mars 2012

Source : DGT